Conseil des Arts du Canada.

Trente-neuvième Rapport annuel 1995-1996

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA A ÉTÉ CRÉÉ PAR UNE LOI DU PARLEMENT EN 1957. EN VERTU DE CETTE LOI, LE CONSEIL DES ARTS A POUR OBJET DE «FAVORISER ET DE PROMOUVOIR L'ÉTUDE ET LA DIFFUSION DES ARTS AINSI QUE LA PRODUCTION D'OEUVRES D'ART». POUR S'ACQUITTER DE SON MANDAT, IL OFFRE AUX ARTISTES PROFESSIONNELS DES ARTS ET ORGANISMES ARTISTIQUES UNE GAMME ÉTENDUE DE SUBVENTIONS ET DE SERVICES. EN OUTRE, IL ASSURE LE SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO, ADMINISTRE LE PROGRAMME KILLAM DE PRIX ET BOURSES DE RECHERCHE ET OFFRE UN CERTAIN NOMBRE D'AUTRES PRIX PRESTIGIEUX.

LE CONSEIL DES ARTS EST RÉGI PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ONZE MEMBRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT; IL SE RÉUNIT QUATRE FOIS PAR ANNÉE. SES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES, PROGRAMMES, SUBVENTIONS ET AUTRES QUESTIONS SONT EXÉCUTÉES PAR UN PERSONNEL QUE DIRIGE UN DIRECTEUR NOMMÉ PAR LE GOUVERNEMENT. LE CONSEIL DES ARTS ET SON PERSONNEL COMPTENT BEAUCOUP SUR LES CONSEILS ET LA COLLABORATION DES COMITÉS CONSULTATIFS DES DISCIPLINES, DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS, QU'ILS CONSULTENT À TITRE INDIVIDUEL OU COLLECTIF. DE PLUS, LE CONSEIL COLLABORE ÉTROITEMENT AVEC LES ORGANISMES ET MINISTÈRES CULTURELS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX.

LE CONSEIL DES ARTS REND COMPTE DE SON ACTIVITÉ AU PARLEMENT PAR L'ENTREMISE DU MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN. IL EST APPELÉ À TÉMOIGNER DE TEMPS À AUTRE DEVANT DIVERS COMITÉS PARLEMENTAIRES, NOTAMMENT LE COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CHARGÉ DU PATRIMOINE CANADIEN. SES COMPTES SONT CONTRÔLÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA ET FONT PARTIE DU RAPPORT ANNUEL QU'IL SOUMET AU PARLEMENT.

SUR LE PLAN FINANCIER, LE CONSEIL DES ARTS DÉPEND AVANT TOUT DU CRÉDIT QUE LUI VOTE LE PARLEMENT CHAQUE ANNÉE. S'Y AJOUTENT LES REVENUS D'UNE CAISSE DE DOTATION DE 50 MILLIONS DE DOLLARS, CONSTITUÉE PAR LE PARLEMENT EN 1957, ET DIVERS DONS ET LEGS PROVENANT DU SECTEUR PRIVÉ QUE LE CONSEIL PEUT RECEVOIR ET A REÇUS AU COURS DES ANNÉES ET DONT LE REVENU EST AFFECTÉ AUX FINS STIPULÉES.

Conseil des Arts du Canada 39e Rapport annuel

«L'artiste contribue à accroître les exportations canadiennes, à attirer des touristes, à remplir nos restaurants et nos hôtels, à créer des milliers d'emplois spécialisés, à nous faire connaître dans les capitales du monde, à faire avancer de nouvelles et audacieuses technologies, à créer des plaisirs de toutes formes pour les millions que nous sommes et, incidemment, à fournir une autre raison de dire du Canada que c'est le meilleur endroit du monde où vivre.»

Donna Scott, présidente du Conseil des Arts du Canada

Table des matières

Rapport du directeur :

Une année dans la vie du Conseil des Arts du Canada. 2

Le Plan stratégique : Un an plus tard 5

Rapport de la présidente :

Les arts au Canada. 9

Pour encourager l'excellence 18

Aperçu financier 20

États financiers 22

Le Conseil publiera séparément un supplément à ce rapport annuel, dans lequel figureront toutes les subventions attribuées durant l'année, le nom des bénéficiaires ainsi qu'une brève description de chaque forme d'aide. Ce supplément sera diffusé sur Internet au www.conseildesarts.ca à compter du mois d'août. On pourra aussi l'obtenir en écrivant à l'adresse suivante : *Supplément du rapport annuel,* Conseil des Arts du Canada, 350, rue Albert, case postale 1047, Ottawa (Ontario) K1P 5V8.

Rapport du directeur : Une année dans la vie du Conseil des Arts du Canada

ROCH CARRIER

L'art, il faut le répéter, est utile. Dans les circonstances actuelles où le gouvernement réduit les dépenses dans tous les secteurs, il faut le dire encore plus fort. L'art crée des emplois. L'art contribue aussi à l'économie. L'art ajoute au plaisir d'habiter un endroit. L'art et le tourisme sont des associés naturels. L'art est enfin le lieu où se développera le talent qui produira le contenu canadien des futurs réseaux de communication universelle, où notre pays devra avoir sa voix s'il ne veut pas être noyé dans les autres cultures. L'art est ce qui donne à un pays son visage et son âme, son identité et des signes pour imaginer son avenir.

Cette année, nous nous sommes surtout appliqués à traduire en action notre plan stratégique.

Voilà des messages que connaissent les artistes et ceux qui oeuvrent dans le domaine des arts, mais que connaissent moins de nombreux Canadiens qui soutiennent les arts par leurs impôts. Nous les avons répétés autant que nous le pouvons dans une stratégie de communication qui a attiré l'attention sur le caractère essentiel du Conseil des Arts du Canada. Nous avons souvent exprimé que l'art est plus profondément une attitude de recherche, que l'art livre une représentation de la profondeur et de la diversité de l'interrogation des humains sur leur destin. Comme de longues racines plongées dans l'inconnu du passé, l'art nourrit notre analyse du présent afin d'inventer les voies de l'avenir.

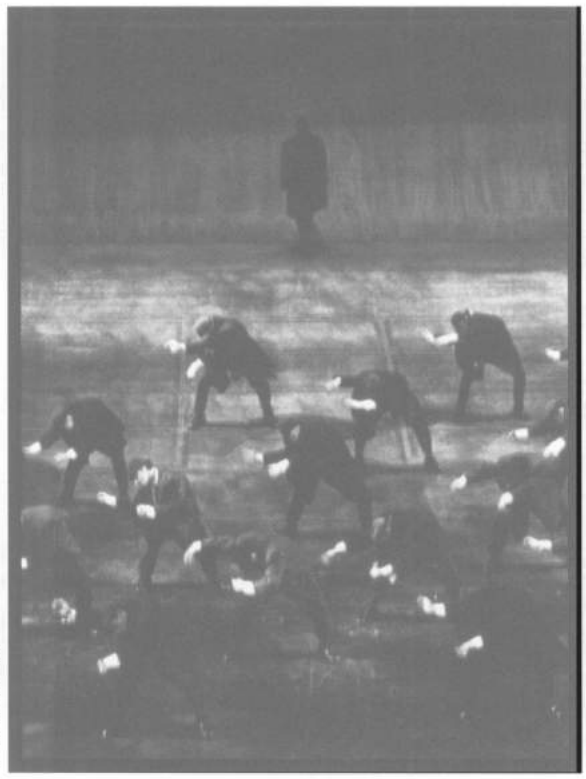

ROBERT ETCHEVERRY

JOE, LE SPECTACLE-CULTE POUR 32 DANSEURS DE LA FONDATION JEAN-PIERRE PERREAULT, A ÉTÉ PRÉSENTÉ À TORONTO, WINNIPEG, MONTRÉAL, QUÉBEC ET OTTAWA EN MAI ET JUIN 1994, AVEC L'AIDE DE L'OFFICE DES TOURNÉES, AVANT SA PREMIÈRE TOURNÉE AMÉRICAINE. CHORÉGRAPHE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE ET SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL DEPUIS 1971, PERREAULT A CRÉÉ UNE OEUVRE DE COMMANDE INTITULÉE *EIRONOS* POUR LE FESTIVAL DE PERTH EN AUSTRALIE, EN FÉVRIER 1996. EN 1995-1996, L'OFFICE DES TOURNÉES A ATTRIBUÉ 1,1 MILLION DE DOLLARS AUX TOURNÉES DE 26 COMPAGNIES DE DANSE, DIFFUSEURS ET ARTISTES DE LA DANSE AU CANADA. DANS L'ENSEMBLE, L'OFFICE DES TOURNÉES A FINANCÉ, DANS TOUTES LES DISCIPLINES, 161 TOURNÉES QUI ONT PERMIS AUX ARTISTES D'OFFRIR PLUS DE 2 000 REPRÉSENTATIONS À PLUS DE 700 000 SPECTATEURS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS.

Voilà pour la philosophie. Mais nous sommes aussi administrateurs de la vie quotidienne de l'organisme national de soutien des arts au Canada et de ses besoins concrets. Cette année, nous nous sommes surtout appliqués à traduire en action notre plan stratégique.

D'abord, nous avons entrepris de réduire nos coûts administratifs de 50 p. 100 sur une période de trois ans. Ces coûts accaparaient 22 p. 100 de notre budget. Nous

estimons qu'ils seront de 15,5 p. 100 au cours de l'année qui vient et nous continuons notre travail. Nous avons réduit du tiers notre personnel. Ce ne fut pas facile, mais tous ont compris la volonté du Conseil de garder le budget des subventions aux arts au niveau où il était avant les réductions décidées par le gouvernement.

Nous nous sommes ensuite appliqués à ajuster les budgets des subventions des services du Conseil aux priorités définies dans notre Plan stratégique. S'il est impossible de voir là des virages spectaculaires, nous remarquons cependant que s'ouvrent de nouvelles directions: le nouveau Programme d'aide à l'acquisition d'oeuvres d'art contemporaines pour les musées et galeries d'art à but non lucratif; des ressources accrues pour l'Office des tournées et le Service des arts médiatiques; des efforts particuliers pour aider les artistes des Premiers Peuples à faire entendre leur voix dans le contexte artistique contemporain du Canada.

Dans un souci de plus grande cohérence, nous avons intégré les ressources du programme Explorations et du Service des bourses aux divers services des arts. Chaque discipline a désormais la responsabilité du développement des jeunes talents et des nouveaux organismes, et des subventions aux artistes.

Beaucoup de réflexion et de temps ont été consacrés à la question de la Banque d'oeuvres d'art, qui a été créée pour offrir une aide aux artistes et pour contribuer au développement du marché de l'art en exposant les Canadiens à l'art contemporain. Toutefois, la Banque était devenue une activité excessivement coûteuse, dont une trop faible part du budget était affectée aux artistes. C'était un fardeau financier pour les autres programmes. Depuis la publication du Plan stratégique, en attendant de prendre une décision sur l'avenir des oeuvres d'art, nous cherchons à réduire au minimum le déficit de fonctionnement de la Banque et de maintenir ses revenus de location.

Nous avons réussi à réduire ce déficit, qui est passé de 2,1 millions de dollars à 450 000 $. Un programme pilote de location d'oeuvres d'art aux entreprises privées est à l'essai et donne des signes de succès. Nous avons mis sur pied un projet de parc de sculptures qui nécessitera un appui financier que nous recherchons. Nous avons commencé à numériser les 18 000 photographies des oeuvres de la collection pour les mettre à la disposition des chercheurs et pour faciliter la promotion du programme de location. Enfin, nous avons accepté la plupart des recommandations d'un groupe d'experts que nous avons réunis pour nous conseiller sur l'avenir de la Banque d'oeuvres d'art.

Pour améliorer l'efficacité de notre organisation, nous avons entrepris une revue de nos programmes et mis à jour nos documents d'information. Cette très complexe initiative est une réussite. Elle a généralement été bien accueillie, mais il reste encore du travail à faire. Simplifier nos formulaires de demande et utiliser un formulaire commun aux autres organismes de soutien aux arts est un objectif qu'il faudra très bientôt atteindre.

Nous avons aussi entrepris la refonte de nos procédures, à partir du coup de téléphone reçu pour demander de l'information jusqu'à l'étape où le chèque est expédié. Notre objectif est de réduire du tiers la tâche administrative, de rendre nos procédures plus

...tous ont compris la volonté du Conseil de garder le budget des subventions aux arts au niveau où il était avant les réductions décidées par le gouvernement.

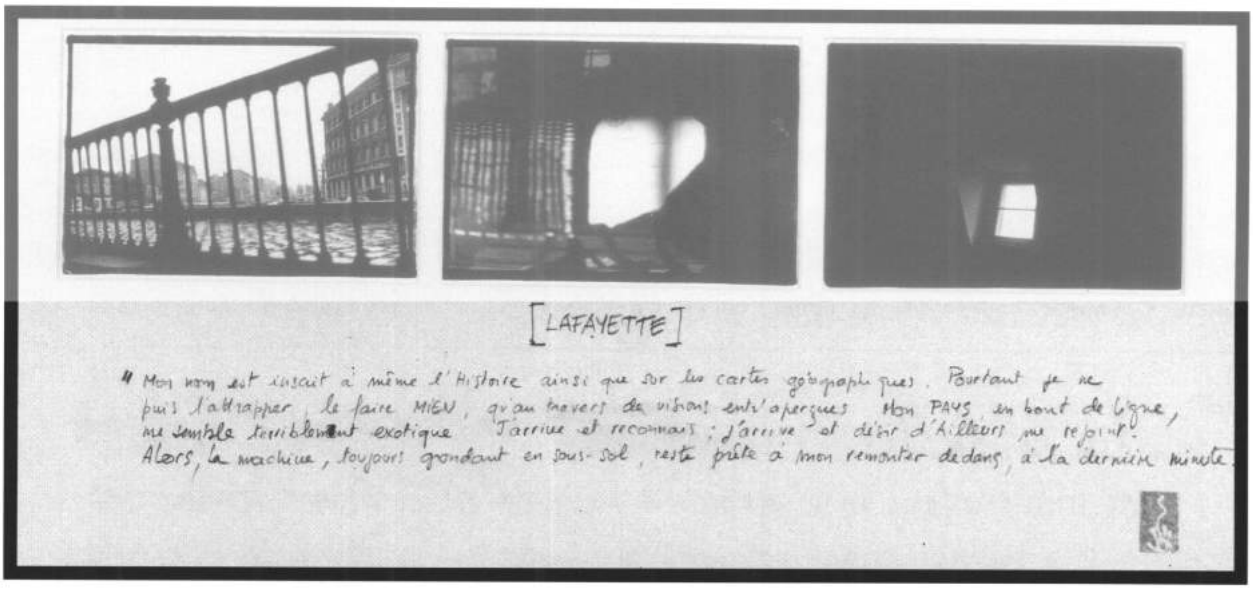

SERGE JONGUÉ

TRIPTYQUE D'UNE OEUVRE EN COURS, *CONTREDANSE*, DE SERGE JONGUÉ, UNE EXPLORATION DES PROCESSUS NARRATIFS PAR PHOTO-IMAGES ET TEXTES. TIRÉ D'UNE SÉRIE D'OEUVRES CRÉÉES PAR L'ARTISTE AVEC L'AIDE D'UNE SUBVENTION EXPLORATIONS DU CONSEIL EN 1995.

efficaces, plus cohérentes et plus simples.

Tous ces changements n'ont pas été faciles pour notre personnel. En plus de faire leurs tâches quotidiennes, les employés devaient nous aider à réinventer l'avenir. Bien sûr, certains accueillent le changement avec moins d'enthousiasme que d'autres, mais j'aimerais mentionner l'exceptionnelle générosité avec laquelle la plupart de nos employés ont participé aux nombreux comités. Tous ont réfléchi aux défis particuliers de la communauté des arts, et à ceux d'un organisme comme le nôtre, qui doit soutenir la création, la production et la présentation des oeuvres de cette communauté. Les employés ont formulé des recommandations qui ont été revues, discutées et très souvent acceptées. À cet égard, plusieurs ont découvert les plaisirs de nouveaux enjeux et de responsabilités accrues.

Tant notre personnel que la communauté artistique ressentent une inquiétude très profonde pour l'avenir du soutien gouvernemental aux arts. Au Conseil des Arts, nous cherchons par tous les moyens à être plus efficaces, plus productifs. Nous voulons distribuer au moindre coût ce budget qui nous provient des impôts des contribuables. Les artistes, pour la plupart, reconnaissent la nouvelle réalité des effets du déficit sur le pays. Plusieurs se disent aussi que ce ne sont pas les artistes qui sont responsables de ce déficit et que le budget consacré aux arts est une goutte dans l'océan gouvernemental. Beaucoup ont déjà trouvé des moyens innovateurs de créer des partenariats pour soutenir l'aide publique aux arts. Cependant, chez les grands organismes comme chez les petits, nous voyons les déficits augmenter à un niveau alarmant. Nous recevons régulièrement des appels au secours, même d'organismes bien administrés et dotés de la meilleure direction artistique qui soit.

Nous sommes conscients qu'il faut réduire le déficit gouvernemental. Nous avons cependant besoin d'une politique des arts où le gouvernement nous indiquerait quel rôle il entend jouer à long terme : quel est son engagement envers les arts et quels moyens il entend y investir; quelle est sa volonté de développer le talent canadien et dans quelle mesure il veut que le Canada soit présent dans le concert universel des arts. Veut-il que le Canada ait une voix? Le gouvernement prétend que les arts sont le "troisième pilier" de sa politique

Que nous aimerions, pendant l'année de notre 40e anniversaire, être conviés par le gouvernement à préparer un plan de soutien aux arts qui nous conduirait jusqu'aux feux d'artifice de notre 50e anniversaire!

étrangère. Derrière toute bonne intention, il faut des moyens et l'art ne peut pas s'exprimer à l'étranger s'il ne se développe pas au pays.

J'ai vu cette année quels efforts imaginatifs et budgétaires des pays comme le Mexique et le Japon font pour être présents sur la scène et le marché mondial des arts; j'ai constaté avec quelle fierté ils veulent faire des arts leurs ambassadeurs dans le monde.

Voilà des questions que nous soulevons en ces temps d'inquiétude et d'innovation, à l'aube de notre 40e anniversaire.

Nous avons de l'énergie au Conseil des Arts du Canada, nous avons de la conviction, nous avons soutenu dans le passé des artistes et des organismes artistiques qui sont devenus des trésors nationaux; nous avons une connaissance approfondie du milieu des arts et des disciplines artistiques. Que nous aimerions, pendant l'année de notre 40e anniversaire, être conviés par le gouvernement à préparer un plan de soutien aux arts qui nous conduirait jusqu'aux feux d'artifice de notre 50e anniversaire!

Le directeur,

Roch Carrier

Roch Carrier

Le Plan stratégique – un an plus tard

Le Conseil a publié son Plan stratégique - *«Le Conseil des Arts du Canada - Vers une nouvelle perspective»* en mars 1995, à la suite d'une réévaluation en profondeur de son rôle et de ses responsabilités avec le personnel et le conseil d'administration, et de consultations avec la communauté des arts. Le plan établit les principales priorités et l'orientation générale du Conseil pour l'avenir. Le rapport qui suit décrit les progrès accomplis durant l'année et les intentions du Conseil à l'égard des principaux objectifs du plan.

Priorité : Investissement dans les arts

Objectifs :

- maintenir au même niveau les budgets des subventions;
- concentrer l'aide sur la création, production, distribution et diffusion, en particulier d'oeuvres d'art canadiennes;
- accroître l'aide à la tournée et à la distribution;
- accroître l'aide aux arts visuels et médiatiques et se retirer du programme de la Banque d'oeuvres d'art;
- transférer la responsabilité de la formation préprofessionnelle dans les arts au gouvernement fédéral;

• canaliser l'aide accordée aux organismes de services aux arts vers ceux de ces organismes dont les activités correspondent aux priorités du plan du Conseil.

Le Conseil a

• maintenu au même niveau le budget de ses subventions et réduit ses dépenses d'administration de 3 millions de dollars pour faire face à la réduction de son crédit parlementaire;

• révisé ses programmes et décidé d'accorder une aide accrue à la tournée et à la distribution et diffusion, de 900 000 $ en 1996-1997;

• amélioré l'aide aux arts visuels en créant un programme d'aide à l'acquisition d'oeuvres d'art contemporaines canadiennes qui est doté d'un budget de 750 000 $ et qui offre des fonds paritaires aux musées et galeries d'art à but non lucratif du Canada;

• réaffecté 400 000 $ aux arts médiatiques;

• annoncé l'élimination graduelle du programme de la Banque d'oeuvres d'art, tout en réduisant son déficit de fonctionnement de 2,1 millions de dollars à 450 000 $;

• transféré le financement des écoles nationales de théâtre et de ballet au ministère du Patrimoine canadien et commencé à préconiser une politique nationale de formation dans les arts;

• réduit l'aide aux organismes de services aux arts et ciblé cette aide en fonction des activités prioritaires définies dans son plan.

EVERGON

L'UNE DES PLUS ANCIENNES COMPAGNIES DE DANSE CONTEMPORAINE DU PAYS, LE GROUPE DE LA PLACE ROYALE, SOUS LA DIRECTION ARTISTIQUE DE PETER BONEHAM, CÉLÈBRE SON TRENTIÈME ANNIVERSAIRE CETTE ANNÉE. LE GROUPE EST SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL DEPUIS 1970 ET A CRÉÉ UN CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE CHORÉGRAPHIQUE APPELÉ «THE LAB». À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DU GROUPE, LE PHOTOGRAPHE CANADIEN BIEN CONNU EVERGON A CRÉÉ UNE SÉRIE D'IMAGES PHOTOGRAPHIQUES DE LA COMPAGNIE. EVERGON A REÇU SA PREMIÈRE BOURSE DU CONSEIL EN 1973, LE PRIX VICTOR-MARTYN-LYNCH-STAUNTON DU CONSEIL EN 1986 ET LE PRIX PETRO-CANADA EN 1990.

Priorité : Leadership, défense et appréciation des arts

Objectifs :

• jouer un plus grand rôle de chef de file au nom des arts et promouvoir la valeur des arts pour le Canada et l'importance de l'aide publique aux arts.

Le Conseil a :

• défendu l'aide publique aux arts et le rôle du Conseil des Arts du Canada lors de discours, interventions publiques, lettres aux rédacteurs en chef et autres activités médiatiques;

• demandé et obtenu des changements fiscaux fédéraux pour les dons aux arts;

• parlé de l'importance du soutien accru des arts par le secteur privé.

Priorité : Partenariats et autres formes de soutien

Objectifs :

• travailler plus étroitement avec ceux qui financent les arts à tous les niveaux de gouvernement, pour renforcer l'aide publique aux arts et pour coopérer plus efficacement;

• établir des liens plus étroits avec les entreprises et le secteur philanthropique pour renforcer l'aide aux arts.

Le Conseil a

- négocié un don de 1,4 million de dollars du gouvernement du Japon pour renouveler le Fonds Japon-Canada du Conseil;
- travaillé avec les organismes provinciaux qui financent les arts à l'élaboration d'un formulaire de demande commun et simplifié, et à d'autres moyens d'accroître la coopération;
- créé le poste de directeur des prix et dotations, dont le titulaire collaborera avec le secteur philanthropique et les entreprises à accroître les fonds des dotations et prix, rationalisera les prix du Conseil et en rehaussera le profil;
- formé le Groupe de travail sur les encouragements fiscaux au profit des arts du Conseil des Arts du Canada, une coalition de spécialistes en arts et en fiscalité, pour obtenir des modifications au traitement fiscal des dons aux arts.

Priorité : Équité, accès et nouvelles pratiques

Objectifs :

- mieux servir les régions du Canada par l'accroissement des tournées et de la distribution, en se tenant au courant des besoins en développement et en améliorant l'information et l'accès;
- améliorer les communications avec les artistes des Premiers Peuples et les artistes de communautés culturelles diverses, ainsi que leur accès à ces programmes et la façon dont ceux-ci répondent à leurs besoins;
- mieux tenir compte des formes d'art multidisciplinaires et interdisciplinaires;
- renforcer l'aide aux arts médiatiques;
- tirer meilleur parti de la technologie pour l'administration et les communications.

Le Conseil a

- consolidé les programmes de tournée pour les arts du spectacle, et de diffusion pour les arts médiatiques et visuels;

«L'art est l'équivalent spirituel des vitamines. Les médecins ne savent pas très bien ce que font les vitamines. Ils savent simplement que sans elles, on meurt.»

Richard Monette, acteur et metteur en scène

- intégré le programme Explorations aux services des arts et révisé ses critères pour mieux répondre aux besoins en développement;
- établi de nouveaux programmes et critères pour les artistes des Premiers Peuples et décidé d'y réaffecter 250 000 $ en 1996-1997;
- mis en pratique des activités de communications destinées aux Premiers Peuples et aux communautés de cultures diverses;
- consolidé ses programmes pour les formes d'art multidisciplinaires et interdisciplinaires et décidé d'accroître l'aide destinée aux nouveaux médias en 1996-1997;
- créé et développé un site Web sur Internet pour améliorer l'accès à l'information du Conseil;
- réorganisé et centralisé l'accès à l'information sur les programmes du Conseil.

Priorité : Amélioration de l'administration des programmes et réforme administrative

Objectifs :

- examiner la structure du Conseil et rationaliser son fonctionnement;
- réduire les dépenses d'administration de 22 à 12 millions de dollars d'ici 1998;
- examiner et réaménager les programmes et les critères;
- maintenir tel quel le budget des subventions;
- améliorer le processus d'examen par les pairs et établir des lignes directrices à l'intention des conseillers, jurés et appréciateurs;

• tirer meilleur parti de la technologie pour améliorer les communications;

• améliorer les initiatives de communications pour accroître l'accès;

• accroître l'efficacité avec laquelle les prix rehaussent le profil des arts;

• établir un plan de communications à l'appui des objectifs du plan.

Le Conseil a

• restructuré et rationalisé son organisation, aboli 30 p. 100 des postes de son effectif, réorganisé les services des arts, qui sont passés de 10 à 7;

• réduit ses dépenses d'administration de 20 à 16,5 p. 100 du budget total - de 22 à 17 millions de dollars - et devrait pouvoir réduire, tel que prévu, ses frais d'administration de près de 50 p. 100 d'ici 1998;

• réduit de 11,7 à 9,1 millions de dollars ses dépenses salariales;

• maintenu tel quel le budget des subventions;

• examiné et révisé tous les programmes d'aide aux artistes et aux organismes artistiques afin d'être mieux en mesure de répondre aux changements et aux besoins;

• réduit et consolidé ses programmes;

• procédé à une refonte de ses programmes et uniformisé les services aux artistes et organismes artistiques;

• simplifié et amélioré les formulaires de demande et les renseignements sur les programmes;

• promis d'améliorer et de normaliser le processus d'examen par les pairs et amorcé l'élaboration de politiques et lignes directrices sur les procédures;

• amorcé la refonte de ses processus administratifs pour réduire ses coûts et améliorer son efficacité;

• conçu et commencé à mettre en oeuvre un plan de communications pour intensifier la promotion de la valeur de l'aide publique aux arts et du rôle et des réalisations du Conseil des Arts du Canada auprès d'un public élargi.

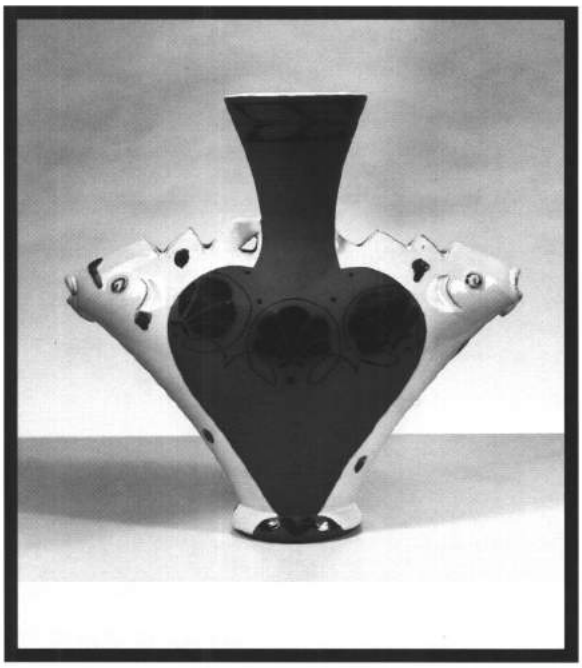

EVERGON

FISH VASE WITH GREEK POT, 1990, DE WALTER OSTROM. CETTE OEUVRE FAISAIT PARTIE DE L'EXPOSITION WALTER OSTROM - THE ADVOCACY OF POTTERY DE L'ART GALLERY OF NOVA SCOTIA, SUBVENTIONNÉE PAR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EXPOSITIONS DU CONSEIL.
EN 1995-1996, 344 PROFESSIONNELS DES ARTS VISUELS DU CANADA - PEINTRES, PHOTOGRAPHES, SCULPTEURS, ARCHITECTES, ARTISTES DE L'INSTALLATION, ARTISANS D'ART, CRITIQUES ET CONSERVATEURS - ONT REÇU DES SUBVENTIONS D'UNE VALEUR TOTALE DE 4,1 MILLIONS DE DOLLARS POUR LES SOUTENIR DANS LA POURSUITE DE LEUR ART.

Priorités de 1996-1997

Le Conseil va

• poursuivre la consolidation de ses programmes;

• terminer la refonte et la simplification des processus des demandes de subventions et de leur évaluation;

• réduire encore plus ses dépenses d'administration, jusqu'à 15,5 p. 100 du budget;

• continuer à chercher à recouvrer tous les coûts de fonctionnement de la Banque d'oeuvres d'art;

• continuer à collaborer avec les autres organismes qui financent les arts à des activités complémentaires et mutuellement avantageuses et mettre au point un formulaire de demande commun;

• concevoir et mettre en pratique un plan pour développer les fonds de dotation et tirer davantage parti des prix pour rehausser le profil des arts;

• établir des politiques et des lignes directrices cohérentes et transparentes pour le processus d'évaluation par les pairs;

• célébrer les succès de 40 années de financement public des arts.

Rapport de la présidente : Les arts au Canada

DONNA SCOTT

En 1995, un intense débat sur l'aide publique aux arts a eu lieu.

Nous avons été heureux de ce débat au Conseil des Arts du Canada. De fait, je crois qu'il nous incombe de dire avec plus de fermeté ce que l'aide publique aux arts a apporté aux Canadiens ces quarante dernières années, et les raisons pour lesquelles nous devrions attacher de l'importance aux arts et pour lesquelles nous devrions continuer à les soutenir.

C'est ce que le conseil d'administration, le directeur et moi-même avons justement fait – dans des discours, entrevues dans la presse, rencontres avec la direction de journaux et d'autres conseils des arts, et interventions devant les comités du Parlement.

C'est dans ce même esprit d'ouverture et de défense des arts que nous avons rédigé ce trente-neuvième rapport annuel du Conseil, qui est pour nous l'occasion de présenter des arguments clairs et, nous l'espérons, convaincants, au public le plus étendu possible.

Ne tirez pas toujours sur les artistes!

Dès que l'argent se fait plus rare, comme en 1995, on pense immédiatement à couper les vivres aux arts et à la culture.

Ce «on», ce sont les gouvernements, les sociétés ou les Canadiens eux-mêmes, qui obéissent ainsi à une impulsion consacrée par l'usage.

Malheureusement, c'est aussi une impulsion défectueuse et autodestructrice.

On pense en effet qu'en période de pénurie, il faut éliminer le superflu et sauvegarder l'essentiel. Par conséquent, on laissera mourir de faim une compagnie de danse pour pouvoir financer la réfection d'une route. Ou on éliminera la subvention de 5 000 $ à une artiste, même si ce montant représente la moitié de son revenu, en se disant qu'elle ne contribue rien à l'économie. Que «font» les artistes, en effet?

Si cette théorie était poussée jusqu'à sa conclusion illogique, les arts disparaîtraient presque complètement de la face de la terre, parce qu'il faudra toujours parer à d'autres besoins sociaux ou économiques dont la valeur financière pourrait être prouvée avec plus de facilité, voire de force, que celle des arts.

Mais les arts sont-ils vraiment superflus?

Le Conseil des Arts du Canada doit sa propre existence à la ferme conviction qu'ils ne le sont définitivement pas.

De fait, au seuil de notre quarantième anniversaire, nous savons plus que jamais qu'ils sont essentiels, surtout pour un pays dont le caractère distinctif est continuellement en butte aux attaques et dont l'identité est assurée, tant au pays qu'à l'étranger, par les artistes mêmes que l'on juge non essentiels.

Ceux à qui on demande de défendre la cause des arts ont souvent tendance à commencer par des considérations économiques et à escamoter les arguments qui ne peuvent être prouvés de façon absolue par des données statistiques.

Et pourtant, ce sont justement les arguments non économiques qui sont si forts.

Après tout, est-ce que nous aimons la Grèce antique pour son excellent système d'égout?

Rêvons-nous de visiter les pays qui ont de belles autoroutes?

Cherchons-nous à vivre dans des villes où il n'y a pas d'art, pas de livres, pas de musique et pas de théâtre?

Bien sûr que non. C'est même tout le contraire qui est vrai. Chaque année, des millions de Canadiens visitent des villes

beaucoup moins sûres et moins propres que la leur.

Pourquoi?

Pour aller au théâtre, pour visiter une galerie d'art ou pour se tremper dans la «culture» d'une ville ou d'un pays qui non seulement est fier de son art et de sa culture, mais entretient cette fierté par une aide financière soutenue.

Qu'est-ce qui nous attire tant dans les arts?

Différentes choses. Pour la plupart d'entre nous – pantouflards endurcis ou habitués des salles de spectacle – les arts ajoutent énormément à la qualité de notre vie. Pour certains, c'est ce qu'il y a de mieux dans la vie. Pour d'autres, c'est simplement un divertissement, l'occasion d'une sortie.

Nous ne voulons pas dire que voir Karen Kain danser a plus de valeur que voir Wayne Gretsky jouer, ou qu'une pièce au Fringe Festival d'Edmonton donne plus de plaisir qu'une comédie à la télévision, ou que lire un roman d'une auteure de Winnipeg, lauréat d'un Prix Pulitzer, apporte plus que lire un John Grisham.

Là n'est pas la question. Les arts ne remplacent pas les choses que nous faisons pour enrichir notre vie, mais ils les mettent en valeur.

Le fait est que ceux qui fréquentent les arts en retirent quelque chose d'aussi unique et individuel que le sont les 30 millions d'habitants du Canada. Pour une raison ou une autre, les arts semblent faire quelque chose d'anatomiquement impossible mais de spirituellement nécessaire : ils nous font sortir de nous-mêmes et en même temps, ils nous mettent en communication avec nous-mêmes.

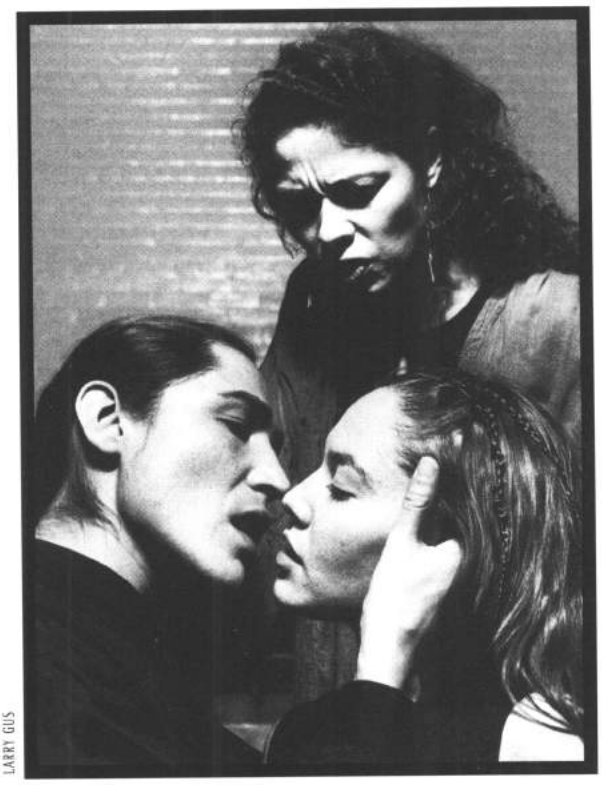

LARRY GUS

NATIVE EARTH PERFORMING ARTS INC., TORONTO. SCÈNE DE LA NOUVELLE PIÈCE DE THÉÂTRE AUTOCHTONE *RAVENS*, DE JOYCE B. JOE. (EN HAUT) SANDRA LARONDE; (EN BAS, DE GAUCHE À DROITE) BILLY MERASTY ET CHRISTINE O'LEARY. RAVENS A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU NATIVE CANADIAN CENTRE DE TORONTO EN JANVIER-FÉVRIER 1996. NATIVE EARTH PERFORMING ARTS INC. A REÇU SA PREMIÈRE SUBVENTION DU PROGRAMME EXPLORATIONS DU CONSEIL EN 1976; EN 1987-1988, L'OFFICE DES TOURNÉES A SUBVENTIONNÉ SA TOURNÉE TRÈS RÉUSSIE DANS TOUT LE PAYS DE THE REZ SISTERS, DE TOMSON HIGHWAY. LE SERVICE DU THÉÂTRE SUBVENTIONNE LE FONCTIONNEMENT DE NATIVE EARTH DEPUIS 1988. EN 1995-1996, LE SERVICE DU THÉÂTRE A ACCORDÉ 197 SUBVENTIONS D'UNE VALEUR TOTALE DE 15,7 MILLIONS DE DOLLARS À DES ORGANISMES DE THÉÂTRE PROFESSIONNELS ET À DES ORGANISMES NATIONAUX DE SERVICES AUX ARTS DE 51 COLLECTIVITÉS DU CANADA.

Et ils ne le font pas uniquement pour *certains* Canadiens, ceux qui font partie d'une soi-disante élite. Les Canadiens qui disent que la culture ne les intéresse pas sont tout de même impressionnés par l'architecture de Canada Place à Vancouver ou par le Vieux Port de Montréal; ils sont touchés ou amusés par Farley Mowat ou Yves Beauchemin, aiment la musique de la famille Rankin ou de la Bottine Souriante, achètent un Pierre Berton pour l'offrir en cadeau, espèrent obtenir un billet pour *Casse-Noisette*, sont attachés au Monument National de Montréal ou, même s'ils ne peuvent se rappeler le nom du peintre, sentent une certaine émotion quand ils regardent ce grand pin accroché à une falaise du nord.

Mais *avoir* les arts et *financer* les arts sont deux choses différentes.

Les gouvernements ne subventionnent pas les équipes de hockey professionnelles, pourquoi subventionneraient-ils les compagnies de danse professionnelles?

Parce que les équipes de hockey professionnelles, de par leur nature, peuvent et doivent faire de l'argent. Elles sont faites pour faire de l'argent. Si elles n'en font pas dans une ville, elles déménagent – et elles paient leurs «artistes» ce que le marché veut bien payer.

«L'aide gouvernementale aux auteurs canadiens a réussi de façon incroyable à amorcer une renaissance de la création littéraire dans tout le pays.»

Pierre Berton, auteur

Les compagnies de danse professionnelles, en revanche, de par leur nature, ne peuvent faire de l'argent. Jamais.

Si votre équipe de hockey perd toujours, personne ne viendra vous voir jouer et vous finirez par faire faillite. Mais si votre compagnie de danse est exceptionnelle (et il y en a au Canada), tout le monde peut venir la voir et elle finira malgré tout par faire faillite.

La raison de cet état de choses réside dans l'économie artistique, dont les règles strictes sont aussi vraies au Canada du vingtième siècle que dans la Vienne du dix-huitième siècle.

Ce que les compagnies de théâtre, orchestres, galeries d'art ou autres organismes artistiques demandent au public de payer couvre à peu près la moitié de leurs coûts.

On pourrait bien entendu doubler le prix des billets. Mais combien de personnes paieraient ce montant pour aller entendre l'Orchestre symphonique de Vancouver? Probablement le même petit nombre qui iraient voir une partie des Canucks de Vancouver au même prix.

Un autre exemple.

Un artiste-peintre décide de créer une toile qui exprime ses idées et ses sentiments les plus intenses. C'est sa façon de communiquer ces sentiments, mais ce qu'il crée est différent, difficile à comprendre, voire «laid» pour certains, et n'atteint qu'un public très restreint. Il persiste et se condamne ainsi à une existence marginale – même si son oeuvre cessera un jour d'être considérée comme révolutionnaire (comme l'a été celle du Groupe des Sept ou de Riopelle au début).

Cet artiste devrait-il recevoir notre aide si le marché actuel ne le soutient pas?

Oui. Parce que le travail de l'artiste ne consiste pas uniquement à nous plaire et à nous divertir, mais à mettre en question notre vue de la réalité et à nous présenter une autre perspective de nos vies. Cette perspective est parfois mal reçue; elle gêne et oui, elle peut à l'occasion choquer. Les créations les plus importantes soulèvent parfois des questions et sont elles-mêmes mises en question, bien avant les perceptions et conventions générales.

L'artiste a autant le droit de prétendre à la pertinence que quiconque. Et le fait qu'il reçoit une aide du gouvernement ne signifie pas qu'il contribue moins à notre société, voire à notre économie.

Les arts en effet n'ont pas qu'une grande valeur intrinsèque – ils ont aussi une valeur économique.

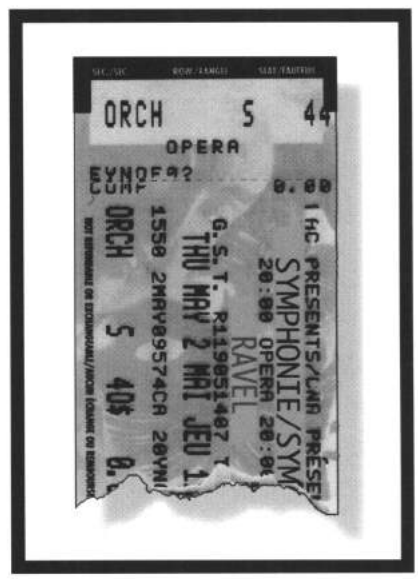

UN BILLET DE CONCERT DE 40 $ NE COUVRE QU'UNE PARTIE DES COÛTS

Billet	40 $
Dons d'entreprises et de particuliers	15 $
Aide gouvernementale	30 $
Coût réel de notre place	85 $

Les organismes des arts du spectacle de l'Angleterre reçoivent 38 p. 100 de leurs fonds de leur conseil des arts. Au Canada, l'aide du Conseil des Arts du Canada représente moins de 11 p. 100 des revenus des compagnies des arts du spectacle et elle ne cesse de diminuer. Entre 1987 et 1993, l'aide du Conseil à la danse a diminué de 5 p. 100, tandis que cette aide a augmenté de 38 p. 100 en Australie, d'environ 40 p. 100 au R.-U. et de 193 p. 100 en France.

ALAIN FOURNIER

SCÈNE DE *L'HISTOIRE DE L'OIE/TALE OF TEEKA*, DE MICHEL MARC BOUCHARD, QUI A REMPORTÉ LE PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR LES ARTS DE LA SCÈNE ET QUI MET EN VEDETTE YVES DAGENAIS ET NORMAND DAOUST. CETTE PIÈCE POUR JEUNES PUBLICS A ÉTÉ TRADUITE EN ANGLAIS PAR LINDA GABORIAU, QUI A REÇU UNE AIDE À LA TRADUCTION DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA. LA PRODUCTION DES DEUX MONDES A ÉTÉ REÇUE AVEC ENTHOUSIASME AU CANADA ET AUX FESTIVALS DE THÉÂTRE D'AUTRES PAYS.

LES FAITS

Voici quelques faits que tout Canadien devrait non seulement savoir, mais dont il devrait être très fier — parce que selon les données de Statistique Canada ci-dessous, les arts et la culture jouent aussi bien, sinon mieux, sur la scène économique que d'autres secteurs de l'économie canadienne.

Les arts et la culture génèrent beaucoup d'argent.

Le secteur culturel du Canada contribue directement à l'économie quelque 16 milliards de dollars et indirectement 8 milliards de dollars par année, comparativement aux 5,8 milliards que les gouvernements canadiens y investissent.

Les arts et la culture créent beaucoup d'emplois.

Plus de 670 000 Canadiens tirent leur subsistance des arts et de la culture — plus que toute la population d'Ottawa, de Québec ou d'Halifax. On estime à 45 000 le nombre des emplois associés aux seuls arts du spectacle professionnels à but non lucratif.

Les arts sont de gros contribuables.

Les organismes des arts du spectacle subventionnés par le Conseil des Arts du Canada représentent au moins 43 millions de dollars de revenus fiscaux directs et indirects par année pour les divers paliers de gouvernement.

Le secteur des arts et de la culture est en pleine croissance.

La main-d'oeuvre des arts et de la culture augmente au moins deux fois plus rapidement que la population active générale.

Les emplois reliés aux arts ont un important impact économique.

En raison de leur main-d'oeuvre hautement qualifiée et extrêmement souple, et de leur contribution globale de quelque 24 milliards de dollars chaque année à l'économie canadienne, les arts et les emplois reliés aux arts constituent un investissement économiquement judicieux.

Les arts attirent un public nombreux.

En 1994, les Canadiens ont acheté plus de 13 millions de billets de spectacle de compagnies professionnelles et à but non lucratif de danse, de musique, d'opéra et de théâtre, la plupart subventionnées par le Conseil des Arts du Canada.

Les arts favorisent le tourisme et les exportations culturels.

Tandis que bien des gens de l'étranger viennent ici pour voir nos paysages, un nombre croissant visitent aussi nos salles de spectacle. Ce mélange de beauté naturelle et de divertissement de qualité encourage le tourisme culturel au Canada - il attire plus de visiteurs, qui restent plus longtemps et qui dépensent plus. Les exportations du secteur des arts et de la culture (au moins 1,5 milliard par année) ont augmenté de 60 p. 100 ces dernières années, et nous ne parlons même pas de la valeur des activités du tourisme culturel.

Les arts et la culture jouent un rôle important dans la politique étrangère du Canada.

À bien des égards, le commerce est un accessoire de la culture. La présence de la culture canadienne à l'étranger crée des conditions qui favorisent les échanges commerciaux.

«L'alternative est la suivante : faire de Toronto une ville qui n'a rien à envier à des villes aussi brillantes et dynamiques que Barcelone, Rome ou Paris, ou en faire un lieu insignifiant, culturellement, économiquement, politiquement — un lieu qui n'attire aucun visiteur.»

Tomson Highway, auteur dramatique

Les artistes sont des entrepreneurs de premier ordre. Cinquante pour cent des Canadiens qui occupent des emplois reliés aux arts ont plus d'un emploi. Trois fois plus souvent que le Canadien moyen, ils travaillent à leur propre compte. Pour eux, quelques milliers de dollars peuvent faire toute la différence.

De quelque façon qu'on présente les arguments ou les chiffres, les arts et la culture au Canada constituent une industrie importante et croissante, qui crée de l'emploi, attire les touristes, favorise la diversité et le rapprochement et encourage la civilité.

Il n'en a pas toujours été ainsi.

Avant la Seconde Guerre mondiale, il y avait beaucoup d'activités artistiques d'amateurs et de nature locale au Canada, mais presque pas de romans canadiens, presque pas de théâtre professionnel canadien. Les orchestres et compositeurs canadiens se comptaient sur les doigts de la main. Quant à la danse, elle était pour ainsi dire inexistante.

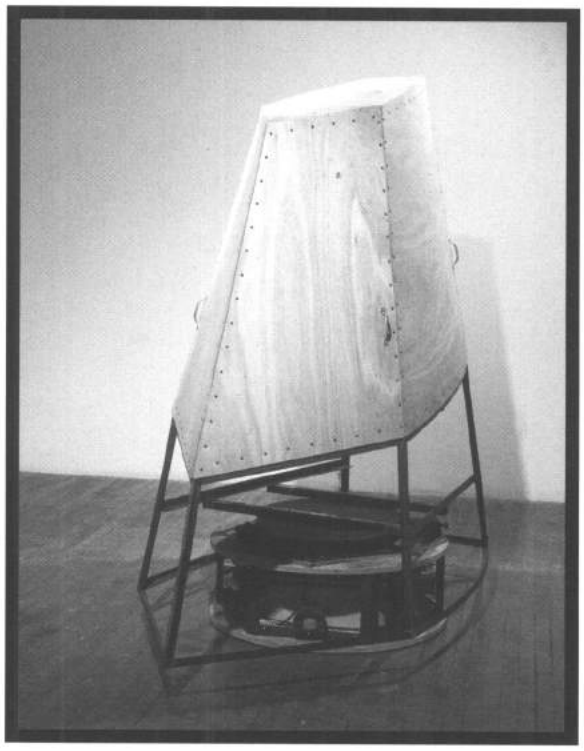

THE HELPLESS ROBOT, UNE OEUVRE INTERACTIVE CRÉÉE PAR NORMAN WHITE, DE L'ONTARIO, QUI A REMPORTÉ LE PRIX PETRO-CANADA EN ARTS MÉDIATIQUES, D'UNE VALEUR DE 10 000 $, POUR LA QUALITÉ ET L'INFLUENCE DE SON TRAVAIL ET SON ENGAGEMENT DE LONGUE DATE ENVERS LES ARTS MÉDIATIQUES. LE REVENU DE LA DOTATION DE 41 000 $ PERMET D'ACCORDER UN PRIX TOUS LES DEUX ANS À UN ARTISTE CANADIEN PROFESSIONNEL QUI UTILISE DE FAÇON EXCEPTIONNELLE ET NOVATRICE LA NOUVELLE TECHNOLOGIE DANS LES ARTS MÉDIATIQUES. LES ARTISTES DES ARTS MÉDIATIQUES ONT REÇU DU CONSEIL 97 SUBVENTIONS EN 1995-1996, Y COMPRIS 51 À DES CINÉASTES, 26 À DES ARTISTES DE LA VIDÉO ET 20 À DES ARTISTES DES NOUVEAUX MÉDIAS ET DE L'AUDIO, SOIT UN TOTAL DE 2, 1 MILLIONS DE DOLLARS.

Aujourd'hui, dans le seul secteur des organismes à but non lucratif, nous avons 108 orchestres symphoniques, orchestres de chambre et autres organismes musicaux professionnels, 285 compagnies de théâtre professionnelles et 65 compagnies de danse professionnelles. Environ 1 200 auteurs canadiens publient chaque année avec l'aide du Conseil des Arts du Canada. Les chanteurs canadiens sont ovationnés dans des salles d'opéra qui ont plusieurs siècles de plus que le Canada lui-même. Aujourd'hui, les Canadiens ont non seulement créé une industrie complète de production d'émissions de télévision et de films, mais ils sont devenus les plus grands exportateurs d'émissions dramatiques de télévision aux États-Unis, les deuxièmes pour ce qui est de l'Europe et de l'Asie. Que s'est-il passé?

Les gouvernements du Canada se sont rendu compte qu'ils devaient intervenir et soutenir la culture canadienne. Le pays existait déjà depuis un demi-siècle, mais la présence de la culture américaine et le fait qu'une partie de plus en plus importante des quelques actifs culturels du Canada devenait la propriété des Américains, ne favorisaient pas la création d'une identité unique.

Le Parlement est donc intervenu. Il a créé la Société Radio-Canada en 1936, l'Office national du film en 1939, le Conseil des Arts du Canada en 1957, les Musées nationaux en 1968 et le CRTC et Téléfilm en 1971.

«Les arts du spectacle n'ont jamais été un fardeau pour la bourse publique ... Les gouvernements doivent comprendre que les organismes à but non lucratif des arts du spectacle sont en quelque sorte la pépinière, la source d'alimentation du théâtre commercial.»

– Garth Drabinsky, entrepreneur

La raison principale de ces mesures était de renforcer notre identité, continuellement battue en brèche. Aujourd'hui, la sagesse de cette intervention est évidente pour tous — les arts sont non seulement assez forts pour symboliser notre identité, ils sont assez répandus pour créer des milliers d'emplois et renforcer notre économie.

Quelles autres activités sont plus importantes pour un gouvernement que l'identité nationale et la prospérité économique du pays? La richesse culturelle est elle aussi un indicateur de notre succès comme pays, étant donné que l'investissement dans ce seul domaine nourrit et notre identité et notre économie. Et étant donné, surtout, que le rendement de cet investissement a toujours été élevé, tant sur le plan spirituel que concret, beaucoup plus que celui des investissements dans d'autres secteurs.

Le Parlement a donc décidé de créer le Conseil des Arts du Canada, un organisme autonome financé par des fonds publics, dont le mandat serait de soutenir les artistes et les organismes artistiques de talent avec ces fonds.

Le Conseil des Arts du Canada rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. Mais même s'il fait partie du gouvernement canadien, ses mécanismes d'attribution des subventions sont libres de toute influence politique et indépendants du processus politique. Ses propres politiques sont établies par un conseil d'administration indépendant (très actif et très engagé). Les décisions d'accorder une subvention à un artiste ou à un groupe d'artistes sont fondées sur les recommandations de jurys de pairs qui représentent les diverses disciplines artistiques, telles que la danse, le théâtre, la musique, la littérature, le cinéma, les arts visuels.

En 1995, 130 jurys se sont réunis dans tout le pays pour attribuer 4 200 subventions, dont le montant allait de :

- 16 000 $ au premier festival de nouvelle danse de la région de l'Atlantique à Halifax;
- 16 000 $ pour la première production professionnelle d'une compagnie de théâtre autochtone à Winnipeg;
- 16 000 $ pour permettre à un groupe de théâtre de Winnipeg de se rendre dans des collectivités isolées du Labrador pour travailler avec des adolescents à la création d'oeuvres originales;
- 5 420 $ à un artiste interdisciplinaire de Montréal pour lui permettre de poursuivre son travail en performance et en vidéo;
- 5 250 $ à un photographe de la Saskatchewan pour documenter la vie et l'époque des Autochtones des Plaines;
- 963 $ à une artiste des arts visuels de Calgary pour exposer ses oeuvres à Montréal et assister au vernissage;

Winnipeg a plus d'organismes artistiques professionnels que Boston, une ville quatre fois plus grande.

• 4 000 $ à un photographe du Québec pour participer à une exposition de six photographes du Québec;

• 1 005 $ pour permettre à des auteurs de lire des extraits de leurs oeuvres à Pointe de l'Église, en Nouvelle-Écosse;

• 2 148 $ pour permettre à des auteurs de lire des extraits de leurs oeuvres au Shortgrass Writers Group à Swift Current, en Saskatchewan;

• 680 $ pour permettre à des auteurs de lire des extraits de leurs oeuvres à la Shuswap Children's Literature Roundtable à Salmon Arm, en Colombie-Britannique;

à

• près d'un million de dollars aux Grands Ballets Canadiens;

• 427 500 $ au Festival Shaw;

• 100 000 $ à l'Orchestre symphonique de Thunder Bay;

• 205 000 $ à l'Orchestre symphonique de Victoria;

• 148 000 $ à la maison d'édition Le Boréal Express;

• Plus de 49 000 $ aux Éditions d'Acadie.

Est-il plus important de soutenir les artistes au début de leur carrière ou une fois qu'ils sont établis?

Les deux sont importants. Bon nombre des célébrités culturelles du Canada ont un jour eu de la difficulté à joindre les deux bouts et leur première subvention du Conseil est souvent ce qui leur a permis de continuer à perfectionner leur art, de ne pas abandonner en cours de route. Il n'y a qu'à songer aux films de Denys Arcand, Atom Egoyan ou David Cronenberg; aux livres de Carol Shields, Marie-Claire Blais, Jane Urquhart ou Rohinton Mistry; à Karen Kain ou Marie Chouinard, dans le domaine de la danse; aux poèmes d'Irving Layton; aux chanteurs d'opéra Teresa Stratas ou Ben Heppner; aux comédiens Kate Reid et Jean-Louis Roux; à la guitariste Liona Boyd; aux beaux récits de W.O. Mitchell, qui font maintenant l'objet d'une série télévisée; aux chansons de Leonard Cohen; aux histoires merveilleuses d'Antonine Maillet et aux pièces de théâtre de Michel Tremblay; aux peintures de Paul-Émile Borduas. Si nous bénéficions tous de cette richesse aujourd'hui, c'est dans une certaine mesure parce que nous avons décidé de l'encourager à se développer.

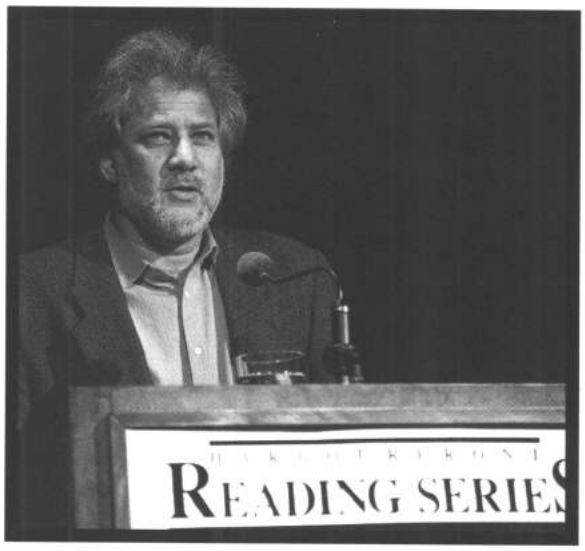

INTERNATIONAL READINGS AT HARBOURFRONT - TORONTO

MICHAEL ONDAATJE LISANT UN EXTRAIT D'UNE DE SES OEUVRES DANS LE CADRE DU HARBOURFRONT READING SERIES À TORONTO, EN NOVEMBRE 1995. LAURÉAT DE TROIS PRIX LITTÉRAIRES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL (POUR *THE ENGLISH PATIENT* EN 1992, *THERE'S A TRICK WITH A KNIFE I'M LEARNING TO DO* EN 1979 ET *THE COLLECTED WORKS OF BILLY THE KID* EN 1970) ET DU BOOKER PRIZE (POUR *THE ENGLISH PATIENT*), IL A REÇU SA PREMIÈRE BOURSE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA EN 1968.

Par ailleurs, le Conseil continue à appuyer les organismes artistiques établis qui remportent le plus de succès au Canada. Non pas uniquement parce qu'il les a aidés à remporter ce succès, mais parce que sa subvention, toute limitée soit-elle, peut les aider à continuer à avoir un grand impact sur leur public et leur économie locale.

Par exemple, le Festival Stratford reçoit près de 790 000 $ du Conseil, ce qui ne représente que 3,3 p. 100 de son budget annuel de 24 millions de dollars. Mais il génère 25 millions de dollars en taxes et impôts et 100 millions en activités économiques, sans compter les plus de 17 millions de dollars retirés de la vente des billets.

Pour nous, cette somme de 790 000 $ est de l'argent bien placé.

Il n'est pas exagéré de dire que depuis sa fondation il y a 39 ans, le Conseil des Arts du Canada a contribué à créer toute une écologie artistique dans tout le Canada. Mais nous n'avons pas fait que créer cette écologie. Loin de là. Nous avons contribué à

créer des industries beaucoup plus étendues que la somme des artistes qui les nourrissent et les soutiennent, par exemple dans les domaines de la télévision et du cinéma, du théâtre commercial, de l'édition et de la reliure. On sent maintenant une confiance et une fierté où il y en avait si peu. Si cette écologie n'existait pas, le Canada serait-il sans art? Pas tout à fait. Mais le vide serait comblé par la culture de quelqu'un d'autre, celle des Américains.

C'est en gros ce que la culture canadienne était avant que les gouvernements décident que la culture n'est pas uniquement un service essentiel, mais un bien public. Sans l'intervention financière ou législative du Parlement fédéral, des provinces et des municipalités, il n'y aurait tout simplement pas d'industrie canadienne de l'édition, pas d'industrie canadienne de la musique, pas d'industrie canadienne du cinéma, qui permettent à la voix des artistes canadiens de se faire entendre.

Le Conseil des Arts du Canada lutte sur plusieurs fronts pour empêcher que tout le terrain gagné avec tant de peine au cours des quatre dernières décennies, centimètre par centimètre, ne soit détruit par des mesures agressives de réduction des coûts, ou même par simple négligence.

Aujourd'hui, les arts sont menacés au Canada. Et nous craignons que l'écologie des arts et l'économie des arts en souffriront toutes deux. Parce que s'il faut relativement peu d'argent pour soutenir et stimuler les arts, il ne faut pas leur en enlever beaucoup pour mettre leur survie en péril.

Nous ne faisons pas de demandes de fonds supplémentaires déraisonnables. Le secteur public entier est en pleine période de restrictions. Nous le savons et nous avons nous-mêmes fait notre part.

Ces deux dernières années, le Conseil a réduit ses dépenses générales de près de 22 p. 100; en avril 1998, il aura, tel que prévu, réduit de près de la moitié ses dépenses de fonctionnement par rapport à 1993-1994 et rationalisé tous les aspects de son fonctionnement. Nous avons lutté pour obtenir de meilleurs encouragements fiscaux qui inciteraient les particuliers et les sociétés à soutenir les arts, et le budget fédéral de mars 1996 comprend un certain nombre de ces encouragements.

De fait, notre travail aujourd'hui ne se limite pas à distribuer de l'argent, mais à faire fructifier chaque dollar public ou privé qui nous est confié pour enrichir la vie des artistes, des contribuables et des communautés du Canada. Manifestement, l'aide des particuliers et des sociétés de toutes tailles commence à devenir essentielle au maintien des arts et de la culture au Canada. Le Conseil des Arts du Canada a fait preuve d'expertise nationale dans l'octroi des prix, l'administration des programmes et la gestion des dotations de particuliers. Nous sommes convaincus que ces activités seront une source de croissance et attireront de nouveaux fonds pour les arts.

La prochaine fois que vous rencontrerez quelqu'un qui veut «qu'on sabre dans les fonds destinés aux arts», ou que vous voulez convaincre quelqu'un de la valeur des arts en période de compressions financières, demandez-lui ce qui lui en donne plus pour son argent, ce qui crée de plus profonds liens entre les habitants de ce vaste pays.

Merci.

La présidente,

Donna Scott

Donna Scott

Membres du conseil d'administration

Donna M. Scott (présidente)
François Colbert (vice-président)
Pierre Boutet
Louis Fortin
Patricia Grattan
Carol Shields
Helen Vari
Max Wyman
Irving Zucker

Pour encourager l'excellence

Au cours des années, le Conseil a aussi reçu des fonds de sociétés et de particuliers canadiens. Ces dotations représentent maintenant plus de 200 millions de dollars. Un comité de placements, présidé par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, donne des avis au conseil d'administration sur l'administration de ces fonds. Les revenus servent à financer les 70 prix et bourses accordés chaque année à de distingués artistes et chercheurs, et s'ajoutent au crédit parlementaire du Conseil.

Remise des prix littéraires 1995 du Gouverneur général

GARY BEECHEY

LAURÉATS DES PRIX LITTÉRAIRES 1995 DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL. DEBOUT, DE GAUCHE À DROITE: NICOLE HOUDE (ROMAN, POUR *LES OISEAUX DE SAINT-JOHN PERSE*); JASON SHERMAN (THÉÂTRE, POUR *THREE IN THE BACK, TWO IN THE HEAD*); SONIA SARFATI (LITTÉRATURE JEUNESSE - TEXTE, POUR *COMME UNE PEAU DE CHAGRIN*); YVAN LAMONDE (ÉTUDES ET ESSAIS, POUR *LOUIS-ANTOINE DESSAULLES. UN SEIGNEUR LIBÉRAL ET ANTICLÉRICAL*); CAROLE FRÉCHETTE (THÉÂTRE, POUR *LES QUATRE MORTS DE MARIE*); TIM WYNNE-JONES (LITTÉRATURE DE JEUNESSE - TEXTE, POUR *THE MAESTRO*); GREG HOLLINGSHEAD (ROMAN, POUR *THE ROARING GIRL*); HERVÉ JUSTE (TRADUCTION, POUR *ENTRE L'ORDRE ET LA LIBERTÉ*); ROSEMARY SULLIVAN (ÉTUDES ET ESSAIS, POUR *SHADOW MAKER: THE LIFE OF GWENDOLYN MACEWEN*); LUDMILA ZEMAN (LITTÉRATURE DE JEUNESSE - ILLUSTRATIONS, POUR *THE LAST QUEST OF GILGAMESH*); DAVID HOMEL (TRADUCTION, POUR *WHY MUST A BLACK WRITER WRITE ABOUT SEX?*); ÉMILE MARTEL (POÉSIE, POUR *POUR ORCHESTRE ET POÈTE SEUL*). ASSIS, DE GAUCHE À DROITE : ANNOUCHKA GRAVEL GALOUCHKO (LITTÉRATURE DE JEUNESSE - ILLUSTRATIONS, POUR *SHŌ ET LES DRAGONS D'EAU*); ROCH CARRIER, DIRECTEUR DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA; SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE ROMÉO LEBLANC, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA; DONNA SCOTT, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA; ANNE SZUMIGALSKI (POÉSIE, POUR *VOICE*).

Sélection de prix et bourses du Conseil des Arts du Canada

PRIX/BOURSE	BÉNÉFICIAIRES 1995-1996	DISCIPLINE	MONTANT
Bourses de recherche Killam (annuelles)	30 scientifiques et chercheurs	Sciences humaines, de la nature ou de la santé et génie	2 046 000 $ (total)
Prix Killam (annuels)	Philip Seeman (Toronto) Prof. William G. Unruh (Vancouver)	Sciences de la santé Sciences de la nature	50 000 $ 50 000 $ Dotation d'un particulier - dotation : 43,2 millions
Prix Molson (annuels)	Gerald Ferguson (Halifax) Donald Akenson (Kingston)	Arts visuels Histoire	50 000 $ 50 000 $ Dotation d'un particulier - dotation : 1,9 million
Prix John-G.-Diefenbaker (annuel)	Dirk Hoerder (Allemagne)	Histoire	75 000 $ Dotation publique - dotation : 1,2 million
Prix international Glenn-Gould (triennal)	Toru Takemitsu (Japon)	Musique	50 000 $ Dotation d'un particulier - dotation : 917 000 $
Prix littéraires du Gouverneur général (annuels)	14 écrivains, traducteurs et illustrateurs (7 de langue anglaise, 7 de langue française)	Littérature	140 000 $ Programme du Conseil des Arts du Canada
Prix Victor-Martin-Lynch-Staunton (annuels)	Mowry Baden (Victoria) John Burke (Vancouver) Roland Poulin (Sainte-Angèle-de-Monnoir)	Arts visuels Musique Arts visuels	39 000 $ 31 000 $ 39 000 $ Dotation d'un particulier-dotation : 1,8 million
Prix Virginia-Parker (annuel)	Karina Gauvin (Montréal)	Musique	26 400 $ Don annuel d'un particulier
Prix Sylva-Gelber (annuel)	Joanne Hounsell (Corner Brook)	Musique	15 000 $ Don annuel d'un particulier
Prix Petro-Canada en arts médiatiques (biennal)	Norman White (Durham)	Nouveaux médias	10 000 $ Dotation d'un particulier-dotation : 41 000 $
Prix Bell-Canada d'art vidéographique (annuel)	Sara Diamond (Canmore)	Vidéo	10 000 $ Don annuel d'un particulier
Prix littéraire Canada-Japon(annuel)	Margaret Lock (Montréal)	Littérature	10 000 $ Dotation d'un particulier - dotation : 257 000 $

En tout : plus de 70 prix et bourses d'une valeur totale de plus de 3 millions de dollars.

Aperçu financier

Les principaux objectifs financiers du Conseil pour ses dépenses de 1995-1996 étaient les suivants : maintenir le niveau de son budget des subventions et réduire ses dépenses d'administration en vue de donner suite aux priorités de son Plan stratégique et de faire face à la réduction de son crédit parlementaire dans le cadre de l'examen des programmes du gouvernement.

En résumé :

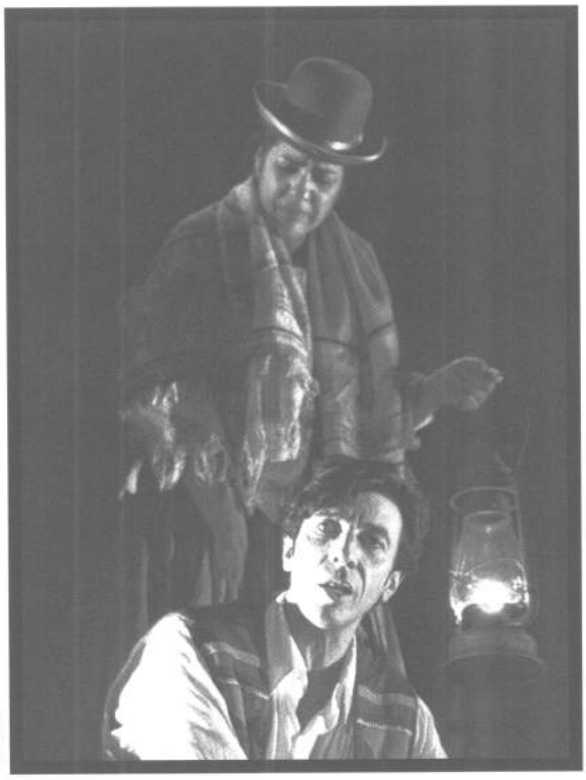

YVES DUBÉ

LA COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CARROUSEL, DE MONTRÉAL, EST SUBVENTIONNÉE PAR LE CONSEIL DEPUIS 1979. ON VOIT ICI SA PRODUCTION DE *SALVADOR*, DE SUZANNE LEBEAU, QUI A REÇU UNE SUBVENTION EXPLORATIONS EN 1978 POUR LA PUBLICATION DE DEUX OUVRAGES POUR ENFANTS ET QUI A MAINTENANT LA FAVEUR DU PUBLIC ET DE LA CRITIQUE. LA PIÈCE POUR JEUNES PUBLICS A REMPORTÉ ÉNORMÉMENT DE SUCCÈS ET A OBTENU LE PRIX FRANCOPHONIE JEUNESSE EN 1994. ELLE A TOURNÉ EN EUROPE, AINSI QU'À QUÉBEC ET À OTTAWA EN 1995-1996 AVEC L'AIDE DE L'OFFICE DES TOURNÉES, ET A ÉTÉ TRADUITE ET PRÉSENTÉE EN ITALIEN ET EN ANGLAIS. LE CONSEIL A ATTRIBUÉ 1,7 MILLION DE DOLLARS À 23 COMPAGNIES CANADIENNES DE THÉÂTRE POUR JEUNES PUBLICS EN 1995-1996.

Dépenses

Budget des subventions

Le budget des subventions n'a subi aucune réduction. Ses fonds ont plutôt été réaménagés et redistribués pour refléter les priorités du Plan, une partie pour l'année à l'étude et l'autre pour 1996-1997:

- transfert des fonds dont disposait la Banque d'oeuvres d'art pour l'achat d'oeuvres d'art à un nouveau programme de fonds paritaires pour l'acquisition d'oeuvres d'art, administré par le Service des arts visuels et destiné aux galeries et musées d'art à but non lucratif du Canada;
- augmentation des fonds destinés aux programmes des arts médiatiques et aux nouvelles technologies;
- intégration du développement et des bourses aux artistes aux programmes des services des arts réorganisés;
- nouvelles initiatives pour les artistes des Premiers Peuples;
- fonds supplémentaires pour les tournées et la diffusion.

Budget salarial

Le but est de réduire les dépenses salariales à 8 millions de dollars en 1998, à partir d'un budget de 12 millions en 1993-1994. Le budget prévu pour 1996-1997 est de 9,2 millions, et nous sommes en bonne voie d'atteindre ce but.

Budget de fonctionnement

Le but pour 1998 est de réduire le budget de fonctionnement de 3 millions de dollars : 1,5 million sur les frais de location et 1,5 million sur les autres dépenses de fonctionnement. Le Conseil cherche activement à sous-louer les locaux de la Banque d'oeuvres d'art et les locaux vacants au 350 de la rue Albert. La Maison Stanley a été vendue. En ce qui concerne les autres coûts de fonctionnement, le Conseil est à mi-chemin de son but et aura atteint la réduction voulue en 1996-1997.

Revenus

Placements

Au 31 mars 1996, la valeur marchande du portefeuille du Conseil était de 214 millions de dollars, soit 25 millions de plus que sa valeur marchande de l'année dernière. Cette hausse considérable est attribuable à la forte performance des placements sur les principaux marchés des valeurs. Cette performance est illustrée dans le tableau ci-dessous, qui compare la performance de cette année à la moyenne des cinq dernières années.

	Fonds de dotation		Fonds Killam	
	1 an	*5 ans*	*1 an*	*5 ans*
Rendement total	16,80	11,80	16,10	10,80
Taux de l'inflation	1,40	1,50	1,50	1,50
Rendement réel	15,40	10,30	14,60	9,30

Le portefeuille de placements du Conseil se compose de plusieurs dotations, dont le fonds de dotation créé pour établir le Conseil; la dotation de la famille Killam; et d'autres dotations de particuliers et d'organismes inclus dans le tableau ci-dessus dans la dotation initiale du Conseil sous *Fonds de dotation*. Les plus importantes sont la dotation Killam et la dotation du Conseil.

Le défi que présente la gestion de ces fonds consiste à équilibrer les désirs des donateurs d'une part, et le désir d'être justes envers les bénéficiaires actuels et futurs, l'incertitude des rendements des placements et les pressions financières actuelles, d'autre part.

L'objectif des placements du Conseil est de générer suffisamment de fonds annuellement pour financer ses prix et leur administration et pour pouvoir réinvestir des fonds afin d'assurer la croissance du portefeuille et sa protection contre l'inflation.

La gestion prudente et diligente de ses fonds de dotation que recherche le Conseil repose sur quatre éléments clés :

- un Comité de placements formé de spécialistes des affaires et des finances;
- des politiques de placements claires et précises;
- des gestionnaires de fonds pour ses décisions courantes de placements;
- une compagnie de l'extérieur qui évalue les gestionnaires des fonds.

Comité de placements

Composition du Comité de placements au 31 mars 1996 :

John W. Crow (président)
Donna M. Scott (présidente du Conseil des Arts du Canada)
Michel Théroux
John H. Matthews
Nancy Orr-Gaucher
William E. Mingo

Durant l'année, c'est avec beaucoup de tristesse que le Conseil a appris le décès du précédent président du Comité de placements, John Harrison. Ses connaissances et son expérience lui manqueront.

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8

États financiers

LEN OSLAND

JERRY ALFRED. JERRY ALFRED AND MEDICINE BEAT, DES TERRITOIRES DU YUKON, ONT REMPORTÉ UN PRIX JUNO CETTE ANNÉE. EN 1994, ILS ONT REÇU UNE AIDE DU PROGRAMME DES PETITS ENSEMBLES ET AVEC UNE SUBVENTION DE L'OFFICE DES TOURNÉES, ILS SE SONT PRODUITS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, EN ALBERTA, EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA À L'ÉTÉ 1995. MEDICINE BEAT FAIT PARTIE DE L'ENREGISTREMENT *EN NOS TEMPS ET LIEUX* PRODUIT PAR LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES.

GEORGE GEORGAKAKOS

SYMPHONY NOVA SCOTIA ET LE NOVA SCOTIA MASS CHOIR AU CONCERT-BÉNÉFICE "SYMPHONY EXPLOSION" AU HALIFAX METRO CENTRE, UNE MANIFESTATION QUI A REMPORTÉ ÉNORMÉMENT DE SUCCÈS ET QUI A ÉTÉ L'OCCASION D'UN PARTENARIAT ENTRE L'ORCHESTRE ET L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE. L'ORCHESTRE EST SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL DEPUIS 1983 ET A TOURNÉ DANS LES MARITIMES, EN ONTARIO ET AU QUÉBEC AVEC L'AIDE DE L'OFFICE DES TOURNÉES.
TRENTE-CINQ ORCHESTRES DU CANADA ONT REÇU EN 1995-1996 UNE AIDE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA D'UNE VALEUR GLOBALE DE PRÈS DE 8 MILLIONS DE DOLLARS.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction du Conseil des Arts du Canada (Conseil) conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et tient à jour des registres et documents comptables, dossiers, systèmes de contrôle financier et de gestion, systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la Loi sur le Conseil des Arts du Canada et aux règlements administratifs du Conseil.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Le Conseil rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour examiner la façon dont ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Conseil a revu les états financiers avec le vérificateur externe et les a approuvés.

Le vérificateur externe du Conseil, soit le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et fait rapport au Conseil et au ministre responsable du Conseil.

Le directeur,	Le trésorier,
Roch Carrier	D. Fitzpatrick

3 juin 1996

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil des Arts du Canada
et au
ministre désigné du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Compte de dotation et le bilan des Fonds spéciaux du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 1996 et les états des revenus et dépenses, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Pour le vérificateur général du Canada

Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 3 juin 1996

Bilan au 31 mars 1996 Compte de dotation

EN MILLIERS DE DOLLARS

ACTIF	1996	1995
Encaisse et dépôts à court terme	3 355 $	6 360 $
Crédit parlementaire à recevoir	2 064	–
Revenus de placements à recevoir	1 389	1 653
Comptes débiteurs	514	427
Frais reportés	842	176
Placements (NOTE 5)	138 514	127 821
Immobilisations (NOTE 6)	3 649	4 433
Œuvres d'art	17 876	17 933
	168 203 $	158 803 $

PASSIF		
Emprunt bancaire	6 450 $	3 150 $
Subventions à payer	11 764	16 368
Comptes créditeurs et frais courus	1 673	1 314
Provision pour les prestations de cessation d'emploi	660	947
Crédits reportés (NOTE 7)	5 340	6 037
Dû aux Fonds spéciaux	5 802	5 476
Dû aux Fiducies spéciales (NOTE 8)	2 775	1 142
	34 464	34 434

AVOIR		
Fonds de capital		
Principal	50 000 $	50 000 $
Surplus affecté	60 199	54 272
	110 199	104 272
Surplus d'apport – œuvres d'art	17 876	17 933
Surplus	5 664	2 164
	133 739	124 369
	168 203 $	158 803 $

Approuvé par la direction :

Le directeur,

Roch Carrier

Le trésorier,

Approuvé par le Conseil :

La présidente,

Yvonne Scott

État des revenus et dépenses du Compte de dotation pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

	1996	1995
REVENUS		
Crédit parlementaire	95 882 $	98 362 $
Crédit parlementaire supplémentaire (NOTE 11)	2 064	–
Intérêts et dividendes nets (NOTE 10)	7 086	7 367
Gains nets à l'aliénation de placements	8 044	2 210
Location, Banque d'œuvres d'art	1 327	1 491
Subventions annulées et remboursements de subventions autorisées au cours des exercices précédents	326	348
Autres revenus	753	624
	115 482	110 402
DÉPENSES		
Arts		
Subventions (TABLEAU 1)	84 300	86 479
Administration (TABLEAU 2)	8 591	10 734
Services aux arts	1 886	1 986
Œuvres d'art – (dispositions) acquisitions nettes	(97)	648
	94 680	99 847
Commission canadienne pour l'UNESCO		
Administration (TABLEAU 2)	992	1 108
Programmes	180	94
	1 172	1 202
Administration générale (TABLEAU 2)	7 556	8 648
Dépenses de restructuration (NOTE 11)	2 647	–
	106 055	109 697
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 427 $	705 $

État de l'avoir du Compte de dotation pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

	1996	1995
FONDS DE CAPITAL		
Principal	50 000 $	50 000 $
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice	54 272	52 062
Somme affectée durant l'exercice (NOTE 9)	5 927	2 210
Solde à la fin de l'exercice	60 199	54 272
Solde du Fonds de capital à la fin de l'exercice	110 199 $	104 272 $
Surplus d'apport – œuvres d'art		
Solde au début de l'exercice	17 933 $	17 322 $
(Dispositions) acquisitions nettes et ajustements au cours de l'exercice	(57)	611
Solde à la fin de l'exercice	17 876 $	17 933 $
SURPLUS		
Solde au début de l'exercice	2 164 $	3 669 $
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 427	705
Somme affectée durant l'exercice (NOTE 9)	(5 927)	(2 210)
Solde à la fin de l'exercice	5 664 $	2 164 $

État de l'évolution de la situation financière du Compte de dotation pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

	1996	1995
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 427 $	705 $
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement	784	843
Prestations de cessation d'emploi	(287)	(126)
	9 924	1 422
Variation des éléments hors-caisse de l'actif et du passif liés à l'exploitation	(5 536)	1 496
Fonds découlant des activités d'exploitation	4 388	2 918
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements	(10 693)	(3 991)
Acquisitions d'immobilisations	–	(174)
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(10 693)	(4 165)
Diminution des fonds	(6 305)	(1 247)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3 210	4 457
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	(3 095) $	3 210 $
Se compose de :		
Encaisse et dépôts à court terme	3 355 $	6 360 $
Emprunt bancaire	(6 450)	(3 150)
	(3 095) $	3 210 $

Bilan au 31 mars 1996 Fonds spéciaux

EN MILLIERS DE DOLLARS

ACTIF	1996	1995
Encaisse et dépôts à court terme	2 213 $	3 008 $
Intérêt couru et comptes débiteurs	543	559
Placements (NOTE 5)	46 012	42 675
À recevoir du Compte de dotation	5 802	5 476
Instruments de musique	930	930
	55 500 $	52 648 $
PASSIF		
Subventions à payer	2 786 $	2 596 $
Comptes créditeurs et frais courus	67	30
	2 853	2 626
AVOIR		
Fonds de capital		
Principal	35 328	35 306
Surplus affecté	16 447	14 040
	51 775	49 346
Surplus	872	676
	52 647	50 022
	55 500 $	52 648 $

Approuvé par la direction :

Le directeur,

Roch Carrier

Le trésorier,

Approuvé par le Conseil :

La présidente,

Yvonne Scott

État des revenus et dépenses des Fonds spéciaux pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

	1996	1995
REVENUS		
Intérêts et dividendes nets (NOTE 10)	3 188 $	2 941 $
Gains nets à l'aliénation de placements	2 407	1 472
Autres revenus	157	68
	5 752	4 481
DÉPENSES		
Subventions	2 753	2 633
Administration	396	434
	3 149	3 067
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 603 $	1 414 $

État de l'avoir des Fonds spéciaux (NOTE 4) pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

	1996	1995
FONDS DE CAPITAL		
Principal		
Solde au début de l'exercice	35 306 $	35 306 $
Contributions reçues	22	–
Solde à la fin de l'exercice	35 328	35 306
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice	14 040	12 568
Somme affectée durant l'exercice (NOTE 9)	2 407	1 472
Solde à la fin de l'exercice	16 447	14 040
Solde du Fonds de capital à la fin de l'exercice	51 775 $	49 346 $
SURPLUS		
Solde au début de l'exercice	676 $	734 $
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 603	1 414
Somme affectée durant l'exercice (NOTE 9)	(2 407)	(1 472)
Solde à la fin de l'exercice	872 $	676 $

État de l'évolution de la situation financière des Fonds spéciaux pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

	1996	1995
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 603 $	1 414 $
Variation des éléments hors-caisse de l'actif et du passif liés au fonctionnement	(83)	158
Fonds affectés à des activités de fonctionnement	2 520	1 572
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues	22	–
Fonds générés par des activités de financement	22	–
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements	(3 337)	(2 681)
Diminution des fonds	(795)	(1 109)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3 008	4 117
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	2 213 $	3 008 $

GERRY KOPELOW

LA TRÈS PROMETTEUSE CHANTEUSE D'OPÉRA HEIDI KLASSEN, DANS UNE PRODUCTION DU MANITOBA OPERA DE L'OPÉRA CANADIEN *NOSFERATU*, DU COMPOSITEUR MANITOBAIN RANDOLPH PETERS, CRÉÉ PAR LA CANADIAN OPERA COMPANY. LE MANITOBA OPERA EST SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA DEPUIS 1973, TANDIS QUE LA CANADIAN OPERA COMPANY A REÇU SA PREMIÈRE SUBVENTION DU CONSEIL EN 1969. DIX-NEUF COMPAGNIES D'OPÉRA ET PRODUCTEURS DE THÉÂTRE MUSICAL ONT REÇU DES SUBVENTIONS D'UNE VALEUR TOTALE DE PLUS DE 3,9 MILLIONS DE DOLLARS EN 1995-1996.

POUR MARQUER LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES, LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA A CONÇU ET PRODUIT UN COFFRET DE QUATRE DISQUES COMPACTS DE MUSIQUE COMPOSÉE ET INTERPRÉTÉE PAR DES CANADIENS, *EN NOS TEMPS ET LIEUX - UNE CÉLÉBRATION DE LA MUSIQUE CANADIENNE*. CINQUANTE ARTISTES DES PREMIERS PEUPLES ET DES MUSIQUES FOLK, CLASSIQUE ET ACTUELLE, DES MUSIQUES DU MONDE ET DU JAZZ, CHOISIS DANS LE CADRE D'UN CONCOURS NATIONAL, SONT REPRÉSENTÉS SUR TROIS DES QUATRE DISQUES. LE QUATRIÈME DISQUE SE COMPOSE DE LA MUSIQUE D'UNE QUINZAINE DE CÉLÉBRITÉS DE LA MUSIQUE CANADIENNE, DE GLENN GOULD À GILLES VIGNEAULT. ON VOIT ICI UNE DES PEINTURES DE MICHEL LAMBERT, L'ARTISTE À QUI LE CONSEIL A CONFIÉ LA CONCEPTION GRAPHIQUE DU COFFRET.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1996

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada a été constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui autorisait la création d'une Caisse de dotation de 50 millions de dollars établie en vertu de l'article 13 de la *Loi*. À l'exception du crédit parlementaire annuel, les fonds et les biens donnés au Conseil des Arts en vertu de l'article 18 de la *Loi* sont comptabilisés en général à titre de Fonds spéciaux ou de Fiducies spéciales. En vertu du paragraphe 8(2) de la *Loi*, on a attribué au Conseil des Arts des fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO. Le Conseil des Arts n'est pas mandataire de sa Majesté. Il a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.

2. Conventions comptables importantes

Voici les principales conventions comptables :

a) Placements

Les actions, les obligations, les obligations non garanties et les hypothèques sont enregistrées au prix coûtant. Les Fonds spéciaux ayant un capital supérieur à 250 000 $ et reçus après le 1er janvier 1990 sont fusionnés avec le Compte de dotation. La participation de chacun des fonds est calculée selon la valeur marchande à la date à laquelle l'argent est reçu. L'intérêt, les dividendes, les gains et pertes à l'aliénation de placements sont attribués à chaque fonds selon les pourcentages établis au début de chaque trimestre.

Les Fonds spéciaux ayant un capital inférieur à 250 000 $ et les Fiducies spéciales portent intérêt calculé trimestriellement selon le taux des bons du Trésor (90 jours) au début du trimestre.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente.

Les primes et escomptes des placements à terme ne sont pas amortis mais sont inclus dans les pertes et gains à leur aliénation.

b) Opérations en devises étrangères

Les opérations effectuées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs monétaires en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'année.

c) Immobilisations

Le matériel et les améliorations locatives sont enregistrés au prix coûtant et amortis selon la durée utile estimative conformément à la méthode linéaire, comme il suit :

Matériel d'ordinateur et autre matériel	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les gains et pertes à l'aliénation sont imputés au net à la dépense d'amortissement dans l'année de l'aliénation.

d) Œuvres d'art

Les œuvres d'art acquises par la Banque d'œuvres d'art sont enregistrées au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

e) Biens reçus en don – Fonds spéciaux

Les biens reçus en don sont enregistrés à la valeur d'expertise et ce montant est crédité au capital du fonds.

f) Instruments de musique – Fonds spéciaux

Les instruments de musique sont enregistrés au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

g) Fonds spéciaux et Fiducies spéciales

Les Fonds spéciaux et les Fiducies spéciales sont composés de sommes reçues par le Conseil des Arts par voie de legs, cadeau ou don et peuvent avoir des fins précises.

Les Fonds spéciaux sont administrés à l'entière discrétion du Conseil des Arts et ils sont placés selon les politiques de placement du Compte de dotation.

Le Conseil des Arts gère les Fiducies spéciales ou permet des prélèvements à même leur capital, conformément aux volontés du donateur.

ILLUSTRATION: NANCY WALKER

ROBERT MINDEN, SES FILLES ANDREA (FLÛTE) ET DEWI (TROMPETTE), AINSI QUE CARLA HALLET (COR), ONT CRÉÉ ET PRÉSENTÉ EN TOURNÉE CE QU'ILS DÉCRIVENT COMME LE NOUVEAU THÉÂTRE DU CONTE. EN JUIN 1996, LE ROBERT MINDEN ENSEMBLE S'EST PRODUIT AUX FESTIVALS INTERNATIONAUX POUR ENFANTS DE SASKATOON AVEC L'AIDE DE L'OFFICE DES TOURNÉES; IL REÇOIT DU CONSEIL UNE AIDE À SES TOURNÉES DEPUIS 1988. L'OFFICE DES TOURNÉES A ACCORDÉ DES SUBVENTIONS D'UNE VALEUR TOTALE D'ENVIRON UN MILLION DE DOLLARS À 77 MUSICIENS ET GROUPES MUSICAUX QUI SE SONT PRODUITS AU CANADA EN 1995-1996.

CANAPRESS

LES LAURÉATS DES PRIX COMMÉMORATIFS IZAAK-WALTON-KILLAM DE 1996. DE GAUCHE À DROITE : LE PROFESSEUR PHILIP SEEMAN, DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO ET LAURÉAT DU PRIX KILLAM EN SCIENCES DE LA SANTÉ; DONNA SCOTT, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA; L'HONORABLE JON GERRARD, SECRÉTAIRE D'ÉTAT (SCIENCES, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT); ET LE PROFESSEUR WILLIAM G. UNRUH, DE L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LAURÉAT DU PRIX KILLAM EN SCIENCES NATURELLES. LES PRIX COMMÉMORATIFS IZAAK-WALTON-KILLAM SONT FINANCÉS PAR UN DON QUE MME DOROTHY J. KILLAM A FAIT AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA AVANT SON DÉCÈS. D'UNE VALEUR DE 50 000 $, CE SONT LES PLUS PRESTIGIEUX DES PRIX ANNUELS DU CANADA DÉCERNÉS À DES CANADIENS EN RECONNAISSANCE DE RÉALISATIONS DE CALIBRE MONDIAL DANS L'UNE DES DISCIPLINES DES SCIENCES NATURELLES, DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DU GÉNIE.

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations particulières de cessation d'emploi, en vertu de la politique et des conditions d'emploi du Conseil des Arts. Le coût de ces prestations est porté aux dépenses de l'exercice pendant lequel les employés deviennent admissibles.

i) Surplus d'apport – œuvres d'art

Les sommes versées durant l'exercice pour l'achat d'œuvres d'art par la Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts sont imputées aux dépenses. Ces achats, moins tous les produits des ventes d'œuvres d'art, sont alors capitalisés en tant que surplus d'apport – œuvres d'art.

j) Capitalisation des revenus nets de Fonds spéciaux

Le Conseil capitalise normalement 10 p. 100 des revenus moins les frais d'administration du Fonds à la mémoire d'Izaak Walton Killam pour études avancées et du Fonds spécial de bourses Killam, conformément à l'avis reçu des fiduciaires de ces Fonds, afin de conserver l'avoir à l'intention des bénéficiaires futurs. Toutefois, le Conseil peut toujours prélever de l'argent à même l'accumulation de ces revenus nets capitalisés, dans le cadre des objectifs de ces Fonds.

k) Régime de pension de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil contribuent à parts égales à ce régime. Cette contribution représente en entier le passif du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la Fonction publique.

l) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont enregistrés en tant que revenu de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement.

m) Subventions et services

Les subventions sont inscrites à titre de dépenses dans l'exercice au cours duquel elles ont été approuvées par le Conseil. Les subventions annulées et les remboursements de subventions autorisées au cours des exercices précédents sont déclarés comme revenus.

Les services aux arts qui comprennent les frais des jurys, des comités consultatifs, des prix et autres frais liés directement à l'attribution de subventions aux artistes ou à la communauté artistique, sont inscrits à titre de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel ils ont été exécutés.

3. **Modification de convention comptable**

Tel qu'indiqué à la Note 2 b), les actifs monétaires en devises étrangères sont maintenant convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice plutôt qu'au taux de change historique. Cette modification de convention comptable a été comptabilisée de façon prospective étant donné que l'impact financier n'est pas important.

4. **Fonds spéciaux**

a) Fonds à la mémoire d'Izaak Walton Killam

Un legs de 12 339 615 $ en espèces et sous forme de titres a été reçu de la succession de Mme Dorothy J. Killam. Le revenu net de ce fonds est utilisé «en vue de décerner des bourses pour études ou recherches avancées dans n'importe quel domaine d'étude ou de recherche autre que "les arts", selon la définition qu'en donne actuellement la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, mais pouvant se situer hors du domaine des "humanités et des sciences sociales" selon cette même *Loi*».

Le legs comporte les conditions suivantes : le Fonds ne doit pas être intégré au Compte de dotation ni être autrement assimilé à d'autres biens du Conseil, et advenant la dissolution du Conseil, sa disparition ou son incapacité de continuer à administrer les Fonds Killam à la suite d'une modification de pouvoirs et d'autorité, les biens constituant le Fonds devront être remis à certaines universités déjà bénéficiaires du testament. Les espèces et les titres reçus, de même que leurs produits, ont été placés dans un portefeuille distinct.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 22 251 678 $ (1995 – 20 936 946 $).

b) Fonds spécial de bourses Killam

Ce fonds a été établi à la suite d'un don de titres reçu de la succession de Mme Dorothy J. Killam. Les dividendes et les produits de l'aliénation de ces titres s'élevaient à 13 653 344 $.

Le revenu net de ce fonds peut servir à accorder des bourses à des Canadiens désireux de faire des études supérieures ou des recherches dans les domaines de la médecine, des sciences et du génie.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 20 972 664 $ (1995 – 19 975 413 $).

DAVID COOPER

MASCALL DANCE INTERNATIONAL, DE VANCOUVER (C.-B.). JENNIFER MASCALL A BEAUCOUP CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE LA DANSE DE TORONTO ET DE VANCOUVER AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES. ELLE A REÇU SA PREMIÈRE BOURSE DU CONSEIL EN 1975 ET LE PRIX JACQUELINE-LEMIEUX DU CONSEIL EN 1982. COFONDATRICE D'EDAM, DE VANCOUVER, QUI EST SUBVENTIONNÉ PAR LE CONSEIL DEPUIS 1983, ELLE A FONDÉ SA PROPRE COMPAGNIE EN 1989, ÉGALEMENT À VANCOUVER. ELLE CRÉE EN OUTRE BEAUCOUP D'OEUVRES DE DANSE POUR JEUNES PUBLICS. ON VOIT ICI UNE SCÈNE DE *MAKE A DANCE*, UNE OEUVRE POUR JEUNES PUBLICS CHORÉGRAPHIÉE PAR JENNIFER MASCALL ET DANSÉE PAR TONJA LIVINGSTONE.

BRUCE STOTESBURY

BELFRY THEATRE, VICTORIA (C.-B.), EST SUBVENTIONNÉ PAR LE SERVICE DU THÉÂTRE DU CONSEIL DEPUIS 1979. ON VOIT ICI UNE SCÈNE DE *VIGIL*, DE MORRIS PANYCH, METTANT EN VEDETTE ALAN WILLIAMS ET MARGARET BARTON. LAURÉAT DU PRIX 1994 DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN THÉÂTRE (POUR *THE ENDS OF THE EARTH*), PANYCH A MIS EN SCÈNE LA PREMIÈRE MONDIALE DE SA NOUVELLE PIÈCE AU BELFRY THEATRE EN SEPTEMBRE-OCTOBRE 1995. ENVIRON 450 PIÈCES CANADIENNES ONT ÉTÉ PRODUITES EN 1995-1996 AVEC L'AIDE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA.

c) Jean-A.-Chalmers

Le Conseil des Arts du Canada a reçu une dotation de 500 000 $ en espèces de Mme Floyd S. Chalmers dans le but d'établir un fonds spécial Jean-A.-Chalmers pour les métiers d'art. À la suite de consultations avec le Conseil canadien des métiers d'art, le revenu provenant du fonds sert à accorder un nombre restreint de subventions pour des projets spéciaux visant le perfectionnement ou l'avancement des métiers d'art au Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 521 793 $ (1995 – 510 393 $).

d) Prix Molson

Des dons s'élevant à 1 000 000 $ ont été reçus de la Fondation Molson pour la constitution du Fonds des Prix Molson. Les revenus de ce fonds servent à octroyer des prix en argent à des Canadiens «qui se sont distingués dans les domaines des arts, des humanités ou des sciences sociales».

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 895 268 $ (1995 – 1 797 651 $).

e) Lynch-Staunton

Ce fonds a été établi par un legs en espèces de 699 066 $ de la succession de V.M. Lynch-Staunton et le revenu de celui-ci peut servir aux programmes courants du Conseil des Arts.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 864 079 $ (1995 – 1 759 411 $).

f) Vida Peene

Ce fonds a été établi par un legs en espèces de 599 761 $ de la succession de Mme Vida Peene pour que des versements soient faits à des organismes précis.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 599 761 $ (1995 – 599 761 $).

g) Fonds Joseph-S.-Stauffer

Le Conseil a reçu de la succession de Joseph S. Stauffer un montant de 400 000 $, dont les revenus doivent financer des prix servant à encourager de jeunes Canadiens prometteurs dans les domaines de la musique, des arts visuels et de la littérature.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 456 306 $ (1995 – 458 589 $).

h) Bourse John-G.-Diefenbaker

Le gouvernement du Canada a doté le Conseil de 1 000 000 $. Les revenus provenant de cette dotation doivent être utilisés pour décerner chaque année une bourse à un chercheur allemand pour lui permettre d'entreprendre de la recherche ou des études supérieures au Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 202 095 $ (1995 – 1 173 109 $).

i) Bourse d'études Coburn

Ce fonds a été établi par un legs de 945 363 $ de la succession de Kathleen Coburn. Les revenus du fonds sont affectés à des échanges d'universitaires entre Israël et le Canada.

L'avoir du fonds au 31 mars 1996 était de 1 098 005 $ (1995 – 1 042 910 $).

j) Autres fonds

Les fonds spéciaux suivants ont un fonds de capital d'origine inférieur à 250 000 $ et ils ont un avoir total au 31 mars 1996 de 1 784 981 $ (1995 – 1 768 387 $).

(i) Fonds Frances-Elizabeth-Barwick et J.P.-Barwick

Des legs de 93 000 $ en espèces ont été reçus des successions de Mme Frances Elizabeth Barwick et de J.P. Barwick. Le fonds en entier doit être consacré au domaine musical et il sert à l'établissement par le Conseil d'une Banque d'instruments de musique.

(ii) Fonds John-B.C.-Watkins

Ce fonds a été établi par un legs comprenant le revenu net du reliquat de la succession de M. John B.C. Watkins pour offrir des bourses d'études universitaires.

(iii) Prix de photographie du duc et de la duchesse d'York

Le gouvernement du Canada a doté le Conseil de 170 000 $ à titre de cadeau de noces du duc et de la duchesse d'York. Les revenus de cette dotation doivent servir à présenter annuellement une bourse à un artiste professionel pour un travail créateur ou des études avancées en photographie.

(iv) Prix Petro Canada

Petro Canada a fait un don de 50 000 $ pour l'établissement d'un prix en arts médiatiques. Le revenu de ce don doit servir à doter un prix décerné tous les deux ans à un artiste ayant appliqué de façon exceptionnelle et originale la nouvelle technologie des arts médiatiques.

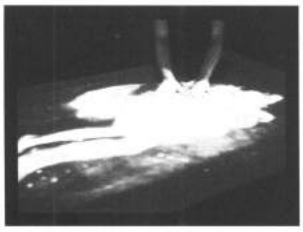

BODYMAPS: ARTIFACTS OF MORTALITY, DE THECLA SCHIPHORST, DE VANCOUVER, UNE INSTALLATION INFORMATIQUE INTERACTIVE QUI A ÉTÉ EXPOSÉE À LA WESTERN FRONT GALLERY DE VANCOUVER ET À L'ELECTRIC DANCE FESTIVAL DE NEWCASTLE, EN ANGLETERRE, EN 1996. CES DERNIÈRES ANNÉES, LA TENDANCE CROISSANTE DES ARTISTES DES ARTS MÉDIATIQUES DU CANADA À EXPLORER LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE INTERACTIVE S'EST REFLÉTÉE DANS LA CRÉATION DE NOUVEAUX PROGRAMMES AU SERVICE DES ARTS MÉDIATIQUES DU CONSEIL. THECLA SCHIPHORST A REÇU SA PREMIÈRE BOURSE DU CONSEIL EN 1992 POUR LA CONCEPTION D'UN LOGICIEL INTERACTIF DE RECHERCHE

QUATRE ÉCRIVAINS CANADIENS BIEN CONNUS, EN ROUTE POUR UNE RENCONTRE AVEC DES ÉCRIVAINS À EDEN MILLS, EN ONTARIO, EN JUIN 1995. LE CONSEIL SUBVENTIONNE LE PROGRAMME DE RENCONTRES D'EDEN MILLS DEPUIS 1991. EN 1995-1996, IL A PERMIS À DES CENTAINES D'AUTEURS DE LIRE DES EXTRAITS DE LEURS OEUVRES À PLUS DE 2 000 RENCONTRES DANS 240 COLLECTIVITÉS DU CANADA.
DE GAUCHE À DROITE : LEON ROOKE (PRIX LITTÉRAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE 1983 POUR *SHAKESPEARE'S DOG*); RUSSELL SMITH (BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION EXPLORATIONS EN 1992 ET FINALISTE, EN 1994, D'UN PRIX LITTÉRAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR *HOW INSENSITIVE*); JANE URQUHART, QUI A REÇU UNE PREMIÈRE BOURSE DU CONSEIL EN 1983, DONT LE ROMAN *AWAY* A FIGURÉ SUR LA LISTE DES SUCCÈS DE LIBRAIRIE PLUS D'UNE ANNÉE; ET TERRY GRIGGS (BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION EXPLORATIONS EN 1985 ET FINALISTE, EN 1991, D'UN PRIX LITTÉRAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR *QUICKENING*).

(v) Prix Ronald-J.-Thom

Le Conseil a été le récipiendaire de dons d'une valeur totale de 106 898 $ afin d'octroyer un prix tous les deux ans «à un(e) candidat(e) lors des premières étapes de sa carrière en architecture, qui fait preuve d'un talent créateur hors du commun en conception architecturale et d'une affinité pour les arts connexes».

k) Legs dont on recevra éventuellement des fonds :

(i) Edith Davis Webb

Ce fonds, évalué à 400 000 $, servira «à l'attribution de subventions ou de bourses pour études musicales, selon les modalités établies par le Conseil».

(ii) John Stephen Hirsch

Ce fonds, dont la valeur ne peut être établie en ce moment, est en voie de formation à la suite d'un legs provenant de la succession de John S. Hirsch à des fins précises. Un montant provisionnel de 135 000 $ a été reçu de la succession.

5. Placements

	1996		1995	
	Prix coûtant	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)			
Compte de dotation				
Actions	79 950 $	102 935 $	69 831 $	85 206 $
Obligations	58 095	59 869	57 468	57 580
Hypothèques	469	469	522	522
	138 514 $	163 273 $	127 821 $	143 308 $

	1996		1995	
	Prix coûtant	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)			
Fonds spéciaux				
Actions	26 561 $	31 257 $	21 913 $	24 396 $
Obligations	19 357	19 622	20 635	20 380
Hypothèques	94	94	127	127
	46 012 $	50 973 $	42 675 $	44 903 $

6. Immobilisations

	1996			1995
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel d'ordinateur	2 227 $	1 670 $	557 $	858 $
Autre matériel	788	708	80	123
Améliorations locatives	5 205	2 193	3 012	3 452
	8 220 $	4 571 $	3 649 $	4 433 $

7. Crédits reportés

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Encouragement locatif reporté	4 150 $	4 722 $
Loyer reporté	360	480
Banque d'œuvres d'art - location d'œuvres d'art	292	469
Commission canadienne pour l'UNESCO	473	336
Autres	65	30
	5 340 $	6 037 $

L'encouragement locatif représente un paiement reçu du propriétaire et est amorti en réduction de la dépense de location des locaux pour la durée du bail. Le loyer reporté représente un montant reçu d'un autre organisme du gouvernement fédéral pour couvrir la location de locaux pour les quatre prochaines années. Les montants indiqués pour la Commission canadienne pour l'UNESCO

CANAPRESS

LE FONDS JAPON-CANADA A ÉTÉ CRÉÉ EN 1988 GRÂCE À UN DON DE PRÈS D'UN MILLION DE DOLLARS QUE LE GOUVERNEMENT DU JAPON A FAIT AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA POUR RENFORCER LES LIENS ENTRE LES COMMUNAUTÉS ARTISTIQUES DES DEUX PAYS. OUTRE LE PRIX LITTÉRAIRE CANADA-JAPON, FINANCÉ EN PERMANENCE PAR LES REVENUS D'UNE PARTIE DU FONDS, LE FONDS SOUTIENT UN CERTAIN NOMBRE DE DOMAINES D'ACTIVITÉ ARTISTIQUE. EN 1995, LE GOUVERNEMENT DU JAPON A FAIT UN DON DE 1,4 MILLION DE DOLLARS AU FONDS JAPON-CANADA DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA, LORS D'UNE CÉRÉMONIE QUI A EU LIEU AU MONUMENT NATIONAL DE MONTRÉAL LE 15 MARS. DE GAUCHE À DROITE : LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL, DONNA SCOTT; LE DIRECTEUR DU CONSEIL, ROCH CARRIER; L'AMBASSADEUR DU JAPON AU CANADA, SON EXCELLENCE TAKASHI TAJIMA.

ROD DEMERLING

DETAIL DE L'OEUVRE *«ARCHIVISTIQUE»* EGLOGUE, 1995, DE L'ARTISTE DE MONTRÉAL ANGELA GRAUERHOLZ, QUI FAISAIT PARTIE D'UNE EXPOSITION DES OEUVRES DE L'ARTISTE AUX OAKVILLE GALLERIES, AVEC L'AIDE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EXPOSITIONS DU CONSEIL. EN 1995-1996, 207 SUBVENTIONS D'AIDE AUX EXPOSITIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉES À 93 MUSÉES ET GALERIES D'ART DE TOUT LE CANADA.

représentent des fonds reçus au titre de programmes particuliers pour lesquels aucune dépense n'a été faite à ce jour. Les fonds reçus durant l'année sont de 356 000 $ (1995 – 585 000 $), et les fonds dépensés atteignent 219 000 $ (1995 – 610 000 $).

8. **Dû aux Fiducies spéciales**

Ces fonds ont été comptabilisés séparément en raison des conditions spéciales des dons. Voici les fiducies dont les soldes sont supérieurs à 50 000 $.

(i) Fonds du Prix Glenn-Gould

Le Conseil des Arts a reçu 525 113 $ de la Fondation à la mémoire de Glenn Gould pour accorder un prix de 50 000 $ tous les trois ans (si les fonds le permettent) à un particulier qui se distingue par sa contribution originale au domaine de la musique et des communications. Le solde s'élevait à 917 900 $ au 31 mars 1996 (1995 – 910 864 $).

(ii) Prix littéraire Japon-Canada

Le gouvernement du Japon a doté le Conseil des Arts de 966 651 $ «en vue de raffermir davantage les liens entre le Canada et le Japon». Le solde de la dotation doit servir à financer un prix littéraire annuel de 10 000 $. Le solde s'élevait à 257 519 $ au 31 mars 1996 (1995 – 304 242 $).

(iii) Fonds Japon-Canada

Durant l'année, le Conseil a reçu des dotations d'une valeur totale 2 077 800 $ du gouvernement du Japon. Les dotations doivent servir en premier lieu à financer la participation à des activités culturelles canadiennes des artistes japonais qui visitent le Canada. Le solde s'élevait à 1 600 004 $ au 31 mars 1996 (1995 – nul).

9. **Affectation de surplus**

Le Conseil a approuvé une résolution concernant l'affectation de surplus aux fonds de capital en date du 31 mars 1996, soit une somme de 5 927 000 $ pour le Compte de dotation, et une somme de 2 407 000 $ pour les Fonds spéciaux, dans le but de pourvoir à la croissance continue du Fonds de capital.

10. **Intérêts et dividendes nets**

	1996	1995
	(en milliers de dollars)	
Comptes de dotation		
Intérêts et dividendes	7 650 $	7 883 $
Coûts de gestion du portefeuille de placements	(564)	(516)
Intérêts et dividendes nets	7 086 $	7 367 $
Fonds spéciaux		
Intérêts et dividendes	3 341 $	3 080 $
Coûts de gestion du portefeuille de placements	(153)	(139)
Intérêts et dividendes nets	3 188 $	2 941 $

11. **Dépenses de restructuration**

Le 1er mars 1995, le Conseil des Arts du Canada a rendu public son Plan stratégique intitulé *Le Conseil des Arts du Canada : Vers une nouvelle perspective.* Le plan comprenait une importante restructuration des programmes et de l'administration du Conseil au cours des trois prochaines années. Durant l'année, tel que mentionné dans le plan, le Conseil a négocié le transfert de sa participation financière à la formation préprofessionnelle, ce qui comprend l'École nationale de ballet et l'École nationale de théâtre, au ministère du Patrimoine canadien. Le Conseil a aussi réduit son enveloppe salariale par voie de retraites et de mises à pied. Le coût des forfaits de départ et des dépenses connexes était de 2 647 000 $. Les frais de restructuration ont été en partie compensés par un crédit parlementaire supplémentaire de 2 064 000 $.

12. **Engagements**

(a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les années à venir sont faits sous réserve de l'obtention de fonds suffisants du Parlement. Les subventions de cette catégorie approuvées avant le 31 mars 1996 sont payables comme suit :

	(en milliers de dollars)
1997	19 984 $
1998	1 877

(b) Le Conseil est signataire de baux à long terme pour la location des locaux. Voici, au total, le loyer annuel minimum :

	(en milliers de dollars)
1997	3 397 $
1998	3 439
1999	3 614
2000	2 973
2001	2 559
2002 – 2004	6 610

Les loyers annuels ont été réduits par suite de sous-baux passés avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

13. **Opérations entre apparentés**

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil traite avec des ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada dans le cours normal de ses affaires. Ces opérations sont assujetties aux conditions applicables à tous les particuliers et entreprises.

Tableau des subventions par service du Compte de dotation (NOTE 11) pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

Tableau 1

	1996	1995
Théâtre	14 889 $	16 408 $
Musique	14 848	14 822
Lettres et édition	12 213	12 311
Bourses aux artistes	10 135	10 088
Danse	10 075	10 000
Commission du droit de prêt public	6 095	6 184
Arts visuels	5 453	5 388
Arts médiatiques	4 337	4 271
Office des tournées	4 035	4 008
Explorations	2 085	2 954
Autres	135	45
	84 300 $	86 479 $

Tableau des dépenses d'administration du Compte de dotation pour l'exercice terminé le 31 mars 1996

EN MILLIERS DE DOLLARS

Tableau 2

	Division des Arts	Commission canadienne pour l'UNESCO	Administration générale	Total 1996	Total 1995
Traitements	4 754 $	624 $	2 835 $	8 213 $	10 753 $
Avantages sociaux	852	116	518	1 486	1 805
Locaux	1 910	129	1 437	3 476	3 452
Services professionnels et spéciaux	254	30	604	888	1 527
Amortissement	59	–	725	784	843
Communications	260	24	273	557	490
Déplacements du personnel	327	59	97	483	684
Impression, publication et reprographie	29	8	444	481	195
Informatique	22	–	305	327	242
Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres	48	–	177	225	226
Dépenses et matériel de bureau	33	2	136	171	174
Dépenses diverses	43	–	5	48	99
	8 591 $	992 $	7 556 $	17 139 $	20 490 $